

LE BORDEREAU DE PESEE : NOTICE EXPLICATIVE

Préambule :

Cette notice présente les règles de calculs du bordereau de pesée (= rapport d'inspection selon la norme ISO 17020) et Uniporc s'engage à la fournir sur demande à ses clients. Elle est également disponible sur son site internet www.uniporc.com.

Règles de calculs du bordereau de pesée et grilles de paiement :

Les règles de calculs dans ce document :

- s'appliquent sur l'ensemble de la zone Uniporc et hors zone Uniporc ;
- prennent en compte les spécificités liées aux grilles de paiement et/ou aux accords régionaux. Ces spécificités sont expliquées dans la présente notice.

Les grilles de paiement applicables sur la zone Uniporc sont :

- MPB / Uniporc
- Uniporc / Entiers
- PBE
- Sud-Ouest

Elles sont disponibles sur notre site internet www.uniporc.com.

Dans un souci de praticité, les exemples mentionnés tout au long de ce document se basent uniquement sur la grille de paiement MPB / Uniporc.

Règles de diffusion du bordereau de pesée :

Le bordereau de pesée est émis et envoyé aux éleveurs (propriétaire et façonnier), aux groupements de producteurs porcins, aux abattoirs et aux usagers après chaque fin d'abattage.

Il est également accessible depuis l'application PCMPorc pour les entités citées précédemment ainsi que les partenaires (sociétés d'aliment, de génétique ...), les organismes de qualité (Cochon de Bretagne, Jambon de Bayonne et Label Rouge Coche) et les interprofessions porcines réalisant les activités de pesée, classement, identification dans les zones hors Uniporc (IVNC, Interp'AURA ...).

Engagements d'Uniporc :

Uniporc s'engage :

- à apporter le meilleur soin à l'accomplissement de sa prestation de pesée, classement et identification (PCM) ;
- à consacrer les moyens (humains, matériels ...) nécessaires et à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les abattoirs pour l'accomplissement de la PCM ;
- à ne pas communiquer à des tiers, sans le consentement écrit du (des) propriétaire(s) des données d'abattages, les informations recueillies dans le cadre de ses missions de PCM ;
- à répondre dans les meilleurs délais, par mail ou par téléphone, aux réclamations qui lui seront adressées et selon la procédure interne mise en place et disponible sur demande par les parties intéressées. Lorsque la date d'abattage est antérieure à plus de 30 jours par rapport à la date du jour, Uniporc se réserve le droit de classer sans suite la réclamation du client.

En cas d'erreurs ou de négligence pour lesquelles des preuves concrètes sont disponibles, Uniporc s'engage à apporter les modifications nécessaires au bordereau de pesée.

Uniporc ne peut être en aucun cas tenu responsable des conséquences d'événements relevant de la force majeure.

Annexes à la notice d'explication du bordereau de pesée :

- Annexe 1 : Règles de classification des carcasses
- Annexe 2 : Plus-value et observations sanitaires des animaux de réforme
- Annexe 3 : Explications de la « Synthèse des indices »

DESCRIPTION GENERALE

Pour chaque lot de porcs abattus, un bordereau est établi (ex. ci-dessous).

N° de bordereau - BE.....
Date d'enlèvement.....
Date d'abattage.....
Abattoir.....
Groupement.....
Usager.....
Identifiant du lot.....
IDM du propriétaire.....
IDM du site d'élevage.....
Taux de ressuage..... : Po 3 % Co 3 %
Grille de paiement..... : MPB / Uniporc Ouest



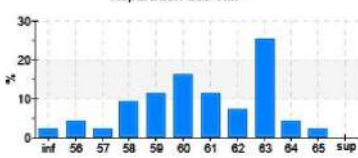
BP 50580 22195 PLERIN CEDEX
Tel.: 02.96.79.60.30
Internet : www.uniporc-ouest.com email : uniporc@uniporc-ouest.com

	Porcs	Coches	Verrats	Porcelets	Total
Annoncés	56	0	0	0	56
Trouvés	55	0	0	0	55

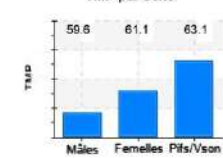
Répartition des gammes de poids



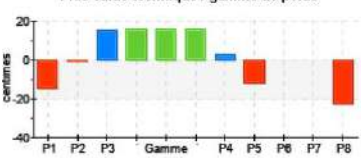
Répartition des TMP



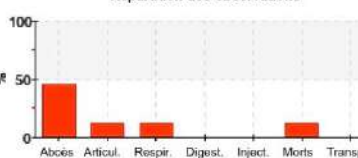
TMP par sexe



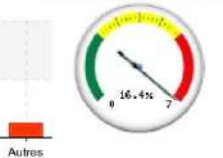
Plus value technique / gamme de poids



Répartition des observations



% de charcutiers avec saisies



Défauts Qualité

Tatouages illisibles	3
Sans tatouages	1
Ajeunement	Non vérifié
Porcs < 70kg	1
Impact plus value	-2.25 cts € / kg

Commentaire

uniporc trouve 55 porcs

caractere(s) a l'envers

Mesures à chaud

	G2	M2	TMP	Poids	+Value
Mâles	17		59.6	95.8	9.87
Femelles	31		61.1	92.7	13.95
Pifs/Vson	2		63.1	95.4	-23
Ensemble	50		60.6	93.8	9.63

Observations Sanitaires

	Charcutiers	Autres
Abats	4	
Pbs articulaires	1	
Pbs respiratoires	1	
Pbs digestifs		
Injectations		
Morts	1	
Transportabilité		
Autres	1	

Répartition des animaux (hors saisies majeures)

Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	+Value	Poids Tot
P1 45-69.9 kg	1	2	66.4	60	-15.00	66.4
P2 70-77.9 kg	1	2	77.8	62.8	-1.00	77.8
P3 78-81.9 kg	2	5	81	63	15.00	162.0
Gamme 82-86.9 kg	5	12	84.6	61.2	15.59	422.8
Gamme 87-99 kg	23	53	94.3	60.7	15.64	2 168.4
Gamme 99,1-105 kg	5	12	101.2	61.9	15.98	506.0
P4 105,1-110 kg	4	9	107.3	59.6	2.20	429.2
P5 110,1-120 kg	1	2	112.2	57.7	-12.00	112.2
P6 45-74.9 kg						
P7 75-88 kg						
P8 88,1-98 kg	1	2	95.4	63.1	-23.00	95.4

Résultats

Nombre	Plus value	Poids froids
1 en attente d'examen complémentaire		95.62 kg
1 Porc(s) > 120 kg		110.78 kg
1 mort(s) (resp. éleveur) ou saisie(s) sur pieds		88.27 kg
1 Saisie(s) totale(s)		
6 Observation(s)	-9.10	503.24 kg
1 Responsabilité(s) partagée(s)	19.00	45.50 kg
1 Accident(s) transport/abattage	19.00	91.00 kg
1 Pifs/Vson	-23.00	92.88 kg
9 hors gamme	1.13	822.17 kg
33 dans la gamme	15.69	3 002.73 kg
Plus value technique	9.63	4 557.53 kg
Plus value qualité rapportée aux		
kg qualifiables :	-0.26	4 354.73 kg
kg totaux du lot :	-0.25	4 557.53 kg
Plus value totale du lot :	9.39	4 557.53 kg
Plus value sur 51 porcs (55 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		247.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		4 842.95 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		4 769.64 kg

Explication du bordereau de pesée (ventilation des codes observations, gammes de poids, etc...) sur le site internet www.uniporc-ouest.com

1/4 230221-04-999 23/02/2023 15:26:35

Ce bordereau servira à déterminer le **poids total du lot**, ainsi que sa **plus-value moyenne** au kilo. Ces deux éléments suffisent pour la facturation basée sur les cours du Marché du Porc Breton.

Toutes les opérations effectuées pour la constitution du bordereau résultent de l'application de la convention de Marché du Porc Breton ou du CRP :

- prix dans la gamme
- prix du point de TMP
- plus ou moins-value apportée par les OBS
- déchets abattoirs
- ...

Prix payé à l'éleveur = (prix de base du marché + plus-value du lot) X kg totaux froid du lot.

Viande de Porc Française			
	Nb	Poids chaud moyen	TMP moyen
Porcs Qualifiés	51	90.2	55.9

Ensemble des Démarches		
Démarche Qualité	Référencement Elevage	Certification Abattoir
Viande de Porc Française - Coches	✓	✓
Viande de Porc Française	✓	✓
Bleu Blanc Coeur		
Qualité Traçabilité		
Label Rouge Porc au grain du Sud-Ouest		
BIO.ABREF		
Porc du Sud-Ouest		

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
1	66.4	60	F		3	95.4	63.1	S		4	98	58.9	M		5	77.8	62.8	F	
7	100.6	63.1	F		8	93.4	62.5	M		9	90.2	59.5	M		11	95	59	F	
12	82.6	62.5	M		14	98	61.6	F		15	85.4	59.1	M		17	94.8	55.8	M	
18	81	63	F		19	92.2	55.9	F		21	112.2	57.7	M		22	122.8	58.1	M	
24	81	63	F		27	103.6	59.2	F		28	92.6	63	F		29	106.8	56.9	F	C
30	84.2	60.2	F		32	97.8	62.4	F		34	108.4	59.9	M		35	84.4	61.2	M	
37	93.4	60.4	F		38	89.4	60.6	F		39	93	64.8	F		40	87.4	57.9	M	B
41	92	63.1	F	B	43	100	62.7	F		44	86.2	62.8	F		45	92	60.9	F	
46	95.8	62.5	F		47	108.8	60.4	M		49	100	61.7	M		50	97.8	60.4	F	B
51	101.8	62.8	F		53	96	58.9	F		55	99	63.8	M		56	105.2	61.1	M	

colonne "qual": B: Tatouage illisible - C: sans tatouage -

1 Animaux avec contre marque

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
23	93	57.9	92.6	F			

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
6	91.4	59.1	81.8	M	10			9.6	1 jambon avec pied	Abcès
10	104.8	58	89.4	F	08			15.4	1 quart arrière	Abcès
16	79.4	59.8	77.4	M	14			2	1 hanche	Abcès
20	95.8	61.5	95.2	F	46			0.6	Divers	Autres
26	94.4	60.2	93.8	F	74			0.6	Parage de queue	Abcès
33	84.6	61.3	81.0	F	43			3.6	1 jambonneau arrière	Articulaire
36	87.8	61	81.0	F	01			6.8	Tête	
42	105			F	92			105	Porc saisi sur pieds par DDPP	non communiqué
52	108.8	51.8	108.2	M	60			0.6	1 poitrine	Respiratoire
54	91			M	99			91	Saisie totale	non communiqué

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
13	97.4	64		F	49		
31				M	47		

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
48		63.4		M	97			0	Porc mort transport moyenne du lot	Mort

Détail des animaux en observation sanitaire - En attente d'examen complémentaire

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
2	105.6			S	85		

(*) Les pathologies sont indiquées à titre d'information (sous réserve de confirmation sur le certificat de saisie)

DESCRIPTION DU BORDEREAU

Le bordereau se décompose en plusieurs parties :

- l'en-tête avec le nombre d'animaux annoncés et trouvés,
- les graphiques si lot > 20 porcs,
- les commentaires,
- la qualité du tatouage,
- les défauts qualité,
- la détection odeurs mâles entiers (uniquement si la grille de paiement est Uniporc / Entiers),
- les mesures à chaud en fonction du CGM et de l'IM,
- la répartition des animaux par gamme de poids,
- les démarches qualité,
- le détail par animal :
 - le numéro d'abattage
 - le poids chaud
 - la TMP
 - le sexe (F, M, S, P, C, V)
 - la qualité du tatouage (B ou C) si vide correspond à la qualité A
 - le niveau d'odeur de mâles entiers (2, 3, 4, 5) si non renseigné correspond à la note 1 (uniquement si la grille de paiement est Uniporc / Entiers)
 - les contre-marques en grisé ainsi que leur nombre
- le détail des animaux en observation sanitaire par catégorie
 - rien à signaler
 - responsabilité éleveur
 - responsabilité abattoir
 - responsabilité partagée
 - en attente d'examen complémentaire

TYPE			
M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif – Verrasson – Mâles Entiers	P	Porcelet

L'EN-TETE

N° de bordereau - BE..... :

Date d'enlèvement..... :

Date d'abattage..... :

Abattoir..... :

Groupe..... :

Usager..... :

Identifiant du lot..... :

IDM du propriétaire..... :

IDM du site d'élevage..... :

Taux de ressuage..... : Po 3 % Co 3 %

Grille de paiement..... : MPB / Uniporc Ouest



BP 50580 22195 PLERIN CEDEX

23/02/2023 15:26:35

Tel. : 02.96.79.80.30

Internet : www.uniporc-ouest.com

email : uniporc@uniporc-ouest.com

	Porcs	Coches	Verrats	Porcelets	Total
Annoncés	56	0	0	0	56
Trouvés	55	0	0	0	55

L'en-tête se compose des éléments suivants :

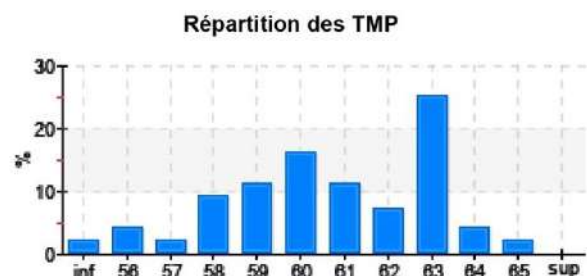
- Un logo : s'incrémente selon la grille de paiement. Le logo Uniporc apparaît pour les porcs abattus dans des abattoirs appartenant à la zone Uniporc.
- Le N° de bordereau : s'incrémente sur le PC à l'abattoir. Le n° du B.E
- La date d'enlèvement et l'heure d'enlèvement
- La date d'abattage : date système du PC
- L'heure de passage du 3^{ème} porc en pesée
- L'abattoir : avec son code et son nom
- Le groupement : avec son code et son nom
- Le n° de l'usager (s'il y a lieu)
- L'identifiant du lot : il est composé de l'indicatif de marquage réglementaire qui devrait figurer sur les carcasses de porcs (ex : FR 22ABC). Il est suivi d'un numéro de travail utilisé par les techniciens qualité viandes pour enregistrer les lots au moment de leur passage au poste d'identification. Il est composé de cinq caractères maximum et peut s'écrire de plusieurs façons selon ce que nous voyons sur la carcasse du porc. Exemple : le tatouage réglementaire est FR22AB, le numéro de travail peut être :
 - 22ABC
 - ABC
 - ABC12 – ABC1 – ABC01, etc. (si les lots sont indicés)

Ce numéro de travail est donné à titre indicatif sur le bordereau de pesée.

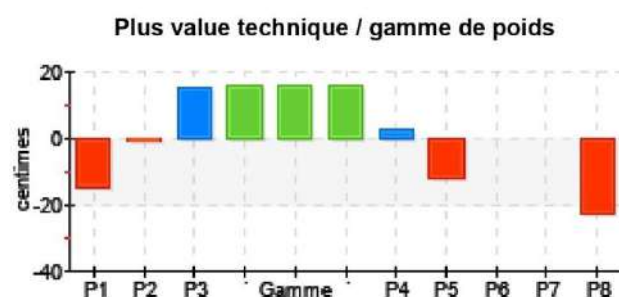
- L'indicatif de marquage du propriétaire
- L'indicatif de marquage du site d'élevage
- Le taux de ressuage des porcs (Po) et des animaux de réforme (Co)
- La grille de paiement
- Le nombre de porcs, cochons, verrats, porcelets ainsi que le total des animaux **annoncés** sur le bon d'enlèvement par l'éleveur.
- Le nombre de porcs, cochons, verrats, porcelets ainsi que le total des animaux **trouvés**.
- L'adresse de l'éleveur propriétaire des animaux



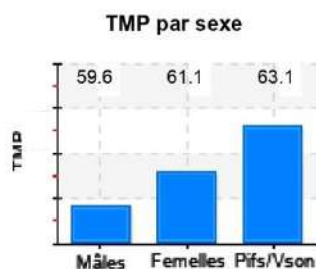
% d'animaux par gamme de poids hors saisies majeures.
Graphique issu du tableau répartition des animaux hors saisies majeures



% d'animaux par TMP.
Tous les animaux avec TMP sont intégrés dans ce graphique



+ value par gamme de poids exprimé en centimes hors saisies majeures.
Graphique issu du tableau répartition des animaux hors saisies majeures

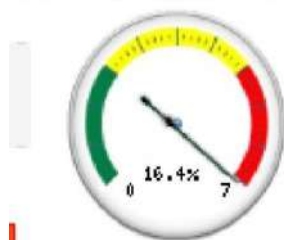


% d'animaux par sexe.
Concerne les porcs charcutiers de type M,F et S avec TMP hors pifs >98 Kg et porc >120Kg et hors OBS avec code majeur.



Répartition des familles d'observations sanitaires, ne concerne que les porcs charcutiers M,F et S hors pifs >98 Kg et porcs >120 Kg ou < 45 Kg.
Si plusieurs codes d'observations sont mentionnés pour un même porc, alors tous les codes sont cumulés dans la famille correspondante.

% de charcutiers avec saisies



% de porcs charcutiers avec codes d'observations hors animaux à responsabilité abattoir.

RESPONSABILITE ELEVEUR

ABCES	
02	1 DEMI CARCASSE AVEC TETE
03	1 DEMI CARCASSE SANS TETE
04	1 QUART AVANT AVEC EPAULE
05	1 QUART AVANT SANS EPAULE
06	2 QUARTS AVANTS AVEC EPAULE
07	2 QUARTS AVANTS SANS EPAULE
08	1 QUART ARRIERE
09	2 QUARTS ARRIERES
10	1 JAMBON + PIED
11	1 JAMBON SANS LE PIED
13	1 JAMBON : PARTIE DE JAMBON
14	1 HANCHE
15	2 JAMBONS + PIEDS
16	2 JAMBONS
18	2 JAMBONS : PARTIE DE JAMBON
19	2 HANCHES
20	1 REIN DE PORC
21	1 LONGE
22	1 PARTIE DE LONGE
23	1 POINTE(PTE DE LONGE OU DE FILET)
25	2 REINS DE PORC
26	2 LONGES
27	2 PARTIES DE LONGE
28	2 POINTES(PTE DE LONGE OU DE FILET)
35	1 HANCHE-POINTE
38	2 HANCHES-POINTES
74	PARAGE QUEUE

PROBLEMES ARTICULAIRES	
12	1 GRASSET
17	2 GRASSETS
33	1 EPAULE
34	1 PALETTE
36	2 EPAULES
37	2 PALETTES
43	1 JAMBONNEAU ARRIERE
44	2 JAMBONNEAUX ARRIERES
50	1 PIED ARRIERE
51	1 PIED DE DEVANT
52	1 DEMI EPAULE
53	1 JARRET ARRIERE
54	1 JARRET AVANT
55	2 PIEDS ARRIERES
56	2 PIEDS DE DEVANT
57	2 DEMI EPAULES
58	2 JARRETS ARRIERES
59	2 JARRETS AVANTS
72	1 PARTIE D'EPAULE
75	2 PARTIES D'EPAULE

RESPONSABILITE ABATTOIR	
47	ACCIDENT D'ABATTAGE
48	INFILTRATION HEMORRAGIQUE
49	SOUILURES / PROCESS ABATTOIR
95	EUTHANASIE DECHARGEMENT (FRACTURE)
96	MORT (ACCIDENT DE TRANSPORT)

INJECTIONS	
01	TGS (CHARCUTIERS)
29	1 ECHINE
30	1 PARTIE ECHINE
31	2 ECHINES
32	2 PARTIES D'ECHINE
70	1 PARAGE ECHINE
71	6X (EPAULE, ECHINE, TGS)
73	2 PARAGES ECHINE

PROBLEMES RESPIRATOIRES	
39	1 COFFRE AVEC COUENNE
40	1 COFFRE SANS COUENNE
41	2 COFFRES AVEC COUENNE
42	2 COFFRES SANS COUENNE
60	1 POITRINE
61	1 PARTIE DE POITRINE
62	1 CREUX DE POITRINE SANS COUENNE
63	1 CREUX DE POITRINE AVEC COUENNE
64	1 HACHAGE OU BOUT DE PLAT DE COTE
65	2 POITRINES
66	2 PARTIES DE POITRINE
67	2 CREUX DE POITRINE SANS COUENNE
68	2 CREUX DE POITRINE AVEC COUENNE
69	2 HACHAGES OU BOUT DE PLAT DE COTE

PROBLEMES DIGESTIFS	
Animaux en saisie totale (code 86 et 99) avec motifs sanitaires fournis par les services vétérinaires (entérites, péritonites..)	

TRANSPORTABILITE	
89	MORT (ANNONCE TRANSPORTABILITE)
90	MORT (PORC CHETIF - 85 KG VIF)
92	SAISIE SUR PIED PAR LES SERVICES VETERINAIRES
93	EUTHANASIE DECHARGEMENT (TRANSPORTABILITE)

AUTRES	
77	VIANDE SAIGNEUSE
78	VIANDE CADAVERIQUE
79	ABATTAGE D'URGENCE EN AGONIE
80	VIANDE CONGESTIVE OU CONGESTIONNEE
81	ETAT PREAGONIQUE
82	VIANDE SURMENE
83	M.E.D
84	A RESPONSABILITE PARTAGEE
45	FRESSURE
46	DIVERS
76	COUENNE

RESPONSABILITE PARTAGEE	
94	EUTHANASIE DECHARGEMENT (ESSOUFFLEMENT)
97	MORT TRANSPORT
98	MORT PORCHERIE

Les pathologies sont indiquées à titre d'information sous réserve de confirmation sur le certificat de saisie

LES COMMENTAIRES

→ 4 lignes de commentaire sont possibles :

Commentaire

uniporc trouve xx porcs dans le lot

les animaux reformes consignes peses avec pannes et rognons

mauvaise position anatomique du tatouage

Caractere(s) a l'envers

- 1ère ligne : commentaire propre au lot lui-même.
- 2ème ligne : commentaire général concernant l'ensemble des lots de la journée
- 3ème ligne : commentaire de 1 à 16 (qualité du tatouage du lot).
- 4ème ligne : commentaire de 1 à 16 (qualité du tatouage du lot).

Exemple problème no 1

Exemple problème no 2

COMMENTAIRES LIÉS AU TATOUAGE ET RÈGLES DE RÉFÉRENCEMENT QT et VPF

- 1 Absence du FR
- 2 Tatouage inversé
- 3 Confusion par caractère(s) à l'envers
- 4 Caractère(s) à l'envers
- 5 Département sur une position
- 6 Caractère(s) manquant(s) hors FR
- 7 Mauvaise position du FR
- 8 FR illisible
- 9 Indice de lot mal placé
- 10 Mauvaise position anatomique du tatouage
- 12 Erreur de tatouage annoncé sur le BE
- 13 Tatouage différent du site d'engraissement
- 15 Animaux non VPF
- 16 Tatouage tardif

La prise de photo est obligatoire pour l'intégralité de ces commentaires hormis le commentaire « 15 Animaux non VPF »

DEFAUTS QUALITE

Donné à titre d'information, permettant de calculer l'impact des différents défauts de qualité sur le lot

Défauts Qualité	
Tatouages illisibles	3
Sans tatouages	1
Ajeunement :	Non vérifié
Porcs < 70kg	1
Impact plus value	-2.25 cts € / kg

→ Ne sont présents dans ce tableau que les animaux ayant un défaut de tatouage.

* voir colonne qual dans liste des porcs

- Tatouages illisibles = note « **B** »
- Sans tatouages = note « **C** » : absence totale d'indicatif de marquage.

Par défaut, si les tatouages sont lisibles (**A**) : la colonne qual dans la liste des animaux est non renseignée.

→ Dans la ligne Ajeunement

- Non vérifié = le lot n'a pas été vérifié.
- OUI = la pesée des estomacs démontre que le lot est à jeun.
- NON = la moyenne des estomacs de l'échantillon est supérieure à 1,4 kg

Le document du contrôle ajeunement est envoyé par mail avec le bordereau de pesée.

→ Le nombre de porcs < 70 Kg (catégorie P1)

→ L'impact + value

L'impact + value correspond au manque à gagner sur l'ensemble du lot dû aux animaux de type M et F, gammes P2 à P5 (TGS et saisies majeures inclus) sans tatouages ou avec des tatouages illisibles ou non ajeunés.

- Mode de calcul : + value qualité (2 cts maximum pour élevage QT ou 0 cts pour élevage standard) moins le montant de la + value rapportée au kg totaux du lot et correspond donc au manque à gagner par kg exprimé en cts d'euros.

Attention : la + value affichée est arrondie à 2 décimales sur le bordereau.

Exemple : Dans notre cas, l'impact plus + value est de -2,25 cts. D'après le bordereau page 3, l'éleveur n'est pas référencé QT. Par conséquent, s'il avait été référencé QT, il aurait pu prétendre à 2 cts maximum de plus-value. Le manque à gagner est donc de -2 cts. La plus-value rapportée au kg totaux du lot est de -0,25cts. Par conséquent, le manque à gagner total est de : $-2\text{cts} + -0,25\text{cts} = -2,25\text{cts}$

DETECTION ODEUR MALES ENTIERS

Tableau affiché uniquement pour la grille de paiement Uniporc / Entiers

Mesures à chaud						
	G2	M2	TMP	Poids	+Value	
Mâles						
Femelles	85	12.2	66	62.8	95.8	15.59
M.E.	116	13.1	62.5	61.7	96.6	14.99
Ensemble	201	12.7	64	62.1	96.3	14.98

Détection odeurs mâles entiers	
Carcasses contrôlées	89
Note 3 (4.3%) - Note 4 (2.6%) - Note 5 (1.7%)	

Dans le tableau « Mesures à chaud », la ligne « Pifs/Vsons » est remplacée par « M.E. » pour désigner les animaux non castrés. Il sera comptabilisé à cette ligne tous les animaux de type S n'ayant pas de code d'observation sanitaire.

Il apparait également un nouveau tableau « Détection odeurs mâles entiers » indiquant :

➔ Le nombre de carcasses contrôlées sur chaîne d'abattage. Ce nombre peut différer du nombre total d'animaux de type S.

➔ Le pourcentage par niveau d'odeur

- note 3 : odeur légère de mâle entier
- note 4 : odeur prononcée de mâle entier
- note 5 : odeur forte de mâle entier

Seules les carcasses en note 3,4 et 5 seront affichées dans le détail par animal au verso du bordereau de pesée. Une carcasse non contrôlée aura par défaut la note 1

Comment retrouver les pourcentages indiqués ?

Dans notre exemple, 116 porcs de type S sont identifiés et 89 carcasses ont été contrôlées. Il y a 5 porcs avec une note 3, 3 porcs avec une note 4 et 2 porcs avec une note 5.

$$\Rightarrow \% \text{ note 3} = (5/116) * 100 = 4,3\%$$

$$\Rightarrow \% \text{ note 4} = (3/116) * 100 = 2,6\%$$

$$\Rightarrow \% \text{ note 5} = (2/116) * 100 = 1,7\%$$

Pour information, il existe 2 autres notes :

- note 1 : sans odeur de mâle entier
- note 2 : autre odeur (information pour l'abattoir sans impact)

DEMARCHES QUALITE

Viande de Porc Française			
	Nb	Poids chaud moyen	TMP moyen
Porcs Qualifiés	51	90.2	55.9

La présence du logo **le Porc Français** indique que le lot est VPF.

Exemple d'autre démarche :

Le Cochon De Bretagne			
	Nb	Poids chaud moyen	TMP moyen
Porcs Qualifiés	136	92.4	61.1
Total poids froid			
			12221.66

Ensemble des Démarches		
Démarche Qualité	Référencement Elevage	Référencement Abattoir
Le Porc Français - Réformes		
Le Porc Français	✓	✓
Qualité Traçabilité	✓	✓
Le Cochon de Bretagne	✓	✓

Les informations complémentaires sont liées aux règles du cahier des charges en vigueur et proviennent de la BDPORC.

CALCUL DE LA PLUS VALUE QUALITE

Population concernée :

QUALIFIABLE	NON QUALIFIABLE
M	P1 – P6 – P7 – P8
F	S sauf code obs 47,95 et 96
Gamme P2 à P5	Animaux de réforme
OBS (pièce majeures, mineures, TGS)	Porcelets
S uniquement avec code obs 47, 95 et 96	

Qualifiés :

- Type M et F, Gammes P2 à P5 **lisibles** (TGS et saisies majeures inclus)
- Type S, Gammes P6 à P7 **lisibles** (TGS et saisies majeures inclus)
- Type M, F, S avec code obs 47, 95, 96 **sans notion de lisibilité**

Animaux lisibles = animaux qualifiables ayant un tatouage lisible et correspondant à l'indicatif de marquage du site d'engraissement.

Le lot doit être à jeun afin de pouvoir bénéficier de la prime qualité.

La Plus-Value Qualité pour un porc est indépendante du nombre de tatouages à problème dans le lot.

Plus-Value Qualité en € / kg

Qualité du tatouage	Lot référencé		Lot non référencé	
	A Jeun	Non à Jeun	A Jeun	Non à Jeun
Lisible	0,02	0	0	-0,03
illisible ou absence	- 0,01	-0,03	-0,03	-0,03

La Plus-Value Qualité d'un lot est pondérée par le poids et la Plus-Value Qualité de chaque porc.

⇒ Exemple 1 lot :

N° de bordereau - BE.....
 Date d'enlèvement.....
 Date d'abattage.....
 Abattoir.....
 Groupement.....
 Usager.....
 Identifiant du lot.....
 IDM du propriétaire.....
 IDM du site d'élevage.....



BP 50580 22195 PLERIN CEDEX 43063
 Tel.: 02 96 79 80 30
 Internet : www.uniporc.com email : uniporc@uniporc.com

Taux de ressuage..... : Po 2.5 % Co 3 %
 Grille de paiement..... : MPB / Uniporc Ouest

	Porcs	Coches	Verrats	Porcelets	Total
Annoncés	6	0	0	0	6
Trouvés	6	0	0	0	6

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
21526	83.6	63.7	M		21533	82.6	63.4	F		21571	94.2	65.8	F		21589	85.6	65.1	S	
21596	86.6	66.1	F		21606	91.8	65.5	F											

colonne "qual": B: Tatouage illisible - C: sans tatouage -

Animaux avec contre marque

Défauts Qualité		Commentaire		Mesures à chaud																																																											
Tatouages illisibles	0			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>G3</th> <th>M3</th> <th>TMP</th> <th>Poids</th> <th>+Value</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mâles</td> <td>1</td> <td>5.2</td> <td>65.7</td> <td>63.7</td> <td>83.6</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Femelles</td> <td>4</td> <td>6.2</td> <td>78</td> <td>65.2</td> <td>88.8</td> <td>17.28</td> </tr> <tr> <td>Pifs/Vson</td> <td>1</td> <td>4.9</td> <td>70.3</td> <td>65.1</td> <td>85.6</td> <td>-8</td> </tr> <tr> <td>Ensemble</td> <td>6</td> <td>5.8</td> <td>74.7</td> <td>64.9</td> <td>87.4</td> <td>12.94</td> </tr> </tbody> </table>							G3	M3	TMP	Poids	+Value	Mâles	1	5.2	65.7	63.7	83.6	16	Femelles	4	6.2	78	65.2	88.8	17.28	Pifs/Vson	1	4.9	70.3	65.1	85.6	-8	Ensemble	6	5.8	74.7	64.9	87.4	12.94																				
	G3			M3	TMP	Poids	+Value																																																								
Mâles	1			5.2	65.7	63.7	83.6	16																																																							
Femelles	4			6.2	78	65.2	88.8	17.28																																																							
Pifs/Vson	1	4.9	70.3	65.1	85.6	-8																																																									
Ensemble	6	5.8	74.7	64.9	87.4	12.94																																																									
Sans tatouages	0																																																														
Ajeunement :	Non vérifié																																																														
Porcs < 70 kg	0																																																														
Impact plus value	-0.33 cts € / kg			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Résultats</th> </tr> <tr> <th>Nombre</th> <th>Plus value</th> <th>Poids froids</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Pifs/Vson</td> <td>-8.00</td> <td>83.77 kg</td> </tr> <tr> <td>5 dans la gamme</td> <td>17.04</td> <td>427.83 kg</td> </tr> <tr> <td>Plus value technique</td> <td>12.94</td> <td>511.60 kg</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Plus value qualité rapportée aux kg qualifiables :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2.00</td> <td>427.83 kg</td> </tr> <tr> <td colspan="3">kg totaux du lot :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1.67</td> <td>511.60 kg</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Plus value totale du lot :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>14.61</td> <td>511.60 kg</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Plus value sur 6 porcs (6 dans le lot)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Déchets abattoirs :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>0.00 kg</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Poids froid total du lot sortie ressuage :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>511.60 kg</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Poids 1 froid pesé sur chaîne :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>511.60 kg</td> </tr> </tbody> </table>						Résultats			Nombre	Plus value	Poids froids	1 Pifs/Vson	-8.00	83.77 kg	5 dans la gamme	17.04	427.83 kg	Plus value technique	12.94	511.60 kg	Plus value qualité rapportée aux kg qualifiables :				2.00	427.83 kg	kg totaux du lot :				1.67	511.60 kg	Plus value totale du lot :				14.61	511.60 kg	Plus value sur 6 porcs (6 dans le lot)			Déchets abattoirs :					0.00 kg	Poids froid total du lot sortie ressuage :					511.60 kg	Poids 1 froid pesé sur chaîne :					511.60 kg
Résultats																																																															
Nombre	Plus value	Poids froids																																																													
1 Pifs/Vson	-8.00	83.77 kg																																																													
5 dans la gamme	17.04	427.83 kg																																																													
Plus value technique	12.94	511.60 kg																																																													
Plus value qualité rapportée aux kg qualifiables :																																																															
	2.00	427.83 kg																																																													
kg totaux du lot :																																																															
	1.67	511.60 kg																																																													
Plus value totale du lot :																																																															
	14.61	511.60 kg																																																													
Plus value sur 6 porcs (6 dans le lot)																																																															
Déchets abattoirs :																																																															
		0.00 kg																																																													
Poids froid total du lot sortie ressuage :																																																															
		511.60 kg																																																													
Poids 1 froid pesé sur chaîne :																																																															
		511.60 kg																																																													

Observations Sanitaires		Répartition des animaux (hors saisies majeures)						
Charcutiers Autres		Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	+Value	Poids Tot
Absès		P1 45-69,9 kg						
Pbs articulaires		P2 70-77,9 kg						
Pbs respiratoires		P3 78-81,9 kg						
Pbs digestifs		Gamme 82-86,9 kg	3	50	84.3	64.4	16.33	252.8
Injections		Gamme 87-99 kg	2	33	93	65.7	18.00	186.0
Morts		Gamme 99,1-105 kg						
Transportabilité		P4 105,1-110 kg						
Autres		P5 110,1-120 kg						
Impact Economique		P6 45-74,9 kg						
Pds saisi sur chaîne 0 0		P7 75-88 kg	1	17	85.6	65.1	-8.00	85.6
Pds morts et sais. tot. 0 0		P8 88,1-98 kg						
Pénalités saisies majeures charcutiers		Coches (pds froid)						
Poids froids 0 kg		Verrats (pds froid)						
Montant 0 €		Pifs/V. > 98 (pds froid)						
Impact +value 0 cts € / kg		Porcs > 120 (pds froid)						
		Porcelets (pds froid)						

Nombre d'animaux sujets à plus-value : 6
Poids froids animaux sujets à plus-value : 511,6 kg
Plus-value technique : 12,94 cts

Calcul de la plus-value qualité rapporté aux kg qualifiables : $(427,83 \times 2) / 427,83 = 2 \text{ cts}$

Calcul des kg qualifiables : $511,6 - 83,77 = 427,83 \text{ kg}$

Calcul de la plus-value qualité rapporté aux kg totaux du lot : $(2 \times 427,83) / 511,6 = 1,67 \text{ cts}$

Calcul de la plus-value qualité totale du lot : $((511,6 \times 2,94) + (2 \times 427,83)) / 511,6 = 14,61 \text{ cts}$

⇒ **Exemple 2 lot :**

Nb animaux sujets à plus-value : 62
Poids froid animaux sujets à plus-value : 5863 kg
Pv Technique : 13,12 cts

Dont 58 qualifiables :

Type M et F, Gammes P2 à P5				Type M, F, S avec code obs 47, 95, 96			
Nb lisibles	Poids froid lisibles	Nb illisibles sans tatouages	Poids froid illisibles sans tatouages	Nb lisibles	Poids froid lisibles	Nb illisibles sans tatouages	Poids froid illisibles sans tatouages
50	4750	5	475	2	180	1	90

*4 animaux ne sont pas qualifiables (hors population définie ci-dessus)

Calculs sur lots	Calcul Pv Qualité	Pv Qualité	Calcul Pv Totale	Pv Totale
Référencé à jeun	$((4750 \times 2) + (475 \times -1) + (270 \times 2)) / (4750 + 475 + 270)$	+1,74 cts	$((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times 1,74) / 5863$	14,75 cts
Référencé Non à jeun	$((4750 \times 0) + (475 \times -3) + (270 \times 0)) / (4750 + 475 + 270)$	- 0,26 cts	$((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times -0,26) / 5863$	12,88 cts
Non Référencé à jeun	$((4750 \times 0) + (475 \times -3) + (270 \times 0)) / (4750 + 475 + 270)$	-0,26 cts	$((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times -0,26) / 5863$	12,88 cts
Non Référencé Non à jeun	$((4750 \times 2) + (475 \times -3) + (270 \times -3)) / (4750 + 475 + 270)$	-3,00 cts	$((5863 \times 13,12) + (4750 + 475 + 270) \times -3,00) / 5863$	10,31 cts

LES MESURES A CHAUD

CGM

Mesures à chaud						
		G2	M2	TMP	Poids	+Value
Mâles	46	14.3	66.7	61.3	96.7	17.1
Femelles	20	12.4	66.9	62.8	102	12.56
Pifs/Vson						
Ensemble	66	13.7	66.7	61.8	98.3	15.67

IMAGE MEATER

Mesures à chaud						
		G3	M3	TMP	Poids	+Value
Mâles	23	12.9	73.6	61.1	91.5	15.35
Femelles	29	11.2	77	62.4	90.2	17.83
Pifs/Vson						
Ensemble	52	11.9	75.5	61.8	90.8	16.72

On retrouve dans ces tableaux les moyennes des mâles castrés, des femelles, des pifs et verrassons, ainsi que la moyenne de l'ensemble. Les populations retenues sont différentes selon le critère :

- **Nb** = Nombre de porcs avec :
Poids mâles et femelles ≥ 45 kg et ≤ 120 kg,
Poids pifs et verrassons* ≥ 45 kg et ≤ 98 kg,
Observations comprises sauf le code 47, les codes 77 à 84 et les codes 86 à 99.
- **G2, G3, M2, M3** = Moyenne des mesures pour les porcs avec :
Poids mâles et femelles ≥ 45 kg et ≤ 120 kg,
Poids pifs et verrassons* ≥ 45 kg et ≤ 98 kg,
Observations comprises sauf le code 47, les codes 77 à 84 et les codes 86 à 99,
Hors porcs avec des mesures nulles (les mesures forcées sont intégrées).
- **TMP et Poids** = Moyenne TMP et Poids pour les porcs avec :
Poids mâles et femelles ≥ 45 kg et ≤ 120 kg,
Poids pifs et verrassons* ≥ 45 kg et ≤ 98 kg,
Observations comprises sauf le code 47, les codes 77 à 84 et les codes 86 à 99,
Le TMP doit être supérieur à 0.
- **+ Value par catégorie** : La plus-value est exprimée hors obs.
- **+ Value Ensemble** : la plus-value est exprimée en intégrant les obs. Elle correspond à la plus-value technique du lot.
- ☞ Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.
- ☞ Si par erreur un porc n'est pas sexé, par défaut, il sera considéré comme un mâle castré.
- ☞ Dans le cas d'un lot de 1 porc mort moyenne du lot, les valeurs par défaut seront :
 - Poids chaud : 95 Kg
 - TMP moyen : 60.
- ☞ Dans les procédures de calcul, les résultats ne sont ni arrondis, ni tronqués.
- ☞ Dans l'affichage des résultats, les chiffres sont arrondis au chiffre supérieur.
Exemple :
 - 82,398 —————> 82,4
 - 79,94 —————> 79,9

* Les pifs correspondent à des animaux ayant un défaut de descente testiculaire de l'abdomen au scrotum. Les verrassons sont des mâles entiers (= jeunes verrats) qui ne se sont pas reproduits.

Exemple :

- Comment calculer la plus-value présente dans le tableau des mesures à chaud ?
- Comment calculer la plus-value technique ?

Indications pour le cas ci-dessous :

Le taux de ressuage est de 2.5% pour les porcs charcutiers et l'exemple concerne un abattage de 9 porcs.

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
612	87.4	61.8	M		617	92.6	62.6	M		622	85.6	66.4	M		623	92.6	64.8	F	
631	84.6	67	F																

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
614	87	62.4	86.6	F			0:16
626	91.8	57.7	90.2	M			0:16

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
628	91.8	63	88.4	F	14		0:15	3.4	1 hanche	Abcès
1992	84.8	60	61.8	M	08 52		5:32	23	1 quart arrière, 1 demi epaule	Abcès, Articulaire

Mesures à chaud						
	G3	M3	TMP	Poids	+Value	
Mâles	5	11.5	82.8	61.7	88.4	15.98
Femelles	4	7.8	87.9	64.3	89	17.69
Pifs/Vson						
Ensemble	9	10	84.8	62.9	88.7	13.28

Résultats		
Nombre	Plus value	Poids froids
2 Observation(s)	-0.66	148.75 kg
7 dans la gamme	16.71	605.40 kg
Plus value technique	13.28	754.15 kg
Plus value qualité rapportée aux kg qualifiables :	2.00	754.15 kg
kg totaux du lot :	2.00	754.15 kg
Plus value totale du lot :	15.28	754.15 kg
Plus value sur 9 porcs (9 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		0.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		750.56 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		778.05 kg

1. Calcul du poids froid de chacun porc (Pf):

Dans l'exemple ci-contre, pour les **porcs qui ne sont pas passés en observation sanitaire**, le poids froid s'obtient en multipliant le poids par 0,975 si le taux de ressuage est de 2,5% ou par 0,97 si le taux de ressuage est de 3%.

Dans le cas de **porcs en observation sanitaire**, il faut se reporter à la page 31 de l'explication du bordereau de pesée pour calculer le poids froid des animaux.

2. Calcul de la plus-value de chacun porc (Pv) :

Selon le poids et le TMP de chaque porc, la plus-value est déterminée selon la grille de paiement. Dans notre cas, c'est la grille MPB/UNIPORC qui est utilisée page 24 de l'explication du bordereau de pesée.

Dans l'exemple ci-contre, pour les porcs avec un code d'observation sanitaire pénalisant (page 30), il faut soustraire 18 cts à la plus-value précédemment déterminée.

3. Calcul de la plus-value des mâles et des femelles dans le tableau des mesures à chaud :

La plus-value des mâles et des femelles dans le tableau des mesures à chaud s'obtient selon la formule suivante :

$$\text{Plus-value mâles} = \frac{\sum Pf (\text{mâles}) * Pv (\text{mâles})}{\sum Pf (\text{mâles})}$$

$$\text{Plus-value femelles} = \frac{\sum Pf (\text{femelles}) * Pv (\text{femelles})}{\sum Pf (\text{femelles})}$$

Attention : Dans ce calcul de la plus-value du tableau « Mesure à chaud », les porcs avec un code d'observation sanitaire ne sont pas pris en compte.

4. Calcul de la plus-value technique :

La plus-value technique dans le tableau « Résultats » s'obtient selon la formule suivante :

Plus-value technique = $\frac{\sum Pf \cdot Pv}{\sum Pf}$ → Tous les porcs, y compris les porcs avec un code d'observation sanitaire, sont pris en compte.

Dans notre exemple, nous obtenons donc pour les neuf porcs les résultats suivants :

Numéro d'abattage	Type	P1	P2	Poids froid (Pf)	Plus-value (Pv)	Pénalité saisie majeure	Pv pour les 2 porcs obs	Pf x Pv
612	M	87,4		85,215	19			1619,085
617	M	92,6		90,285	19			1715,415
622	M	85,6		83,46	16			1335,360
623	F	92,6		90,285	18			1625,130
631	F	84,6		82,485	16			1319,760
614	F	87		84,825	19			1611,675
626	M		90,2	88,845	10			888,452
628	F		88,4	87,07219038	19	- 18	1	87,07219038
1992	M		61,8	61,67349028	15	- 18	-3	-185,0204708

Calcul de la plus-value des mâles castrés (15,98) :

On ne prend pas en compte dans le tableau des mesures à chaud les porcs obs

Plus-value mâles castré = (1619,085 + 1715,415 + 1335,36 + 888,452) / (85,215 + 90,285 + 83,46 + 88,845)

Plus-value mâles castré = 15,98110746

Calcul de la plus-value des femelles (17,69) :

On ne prend pas en compte dans le tableau des mesures à chaud les porcs obs

Plus-value femelles = (1625,130 + 1319,760 + 1611,675) / (90,285 + 82,485 + 84,825)

Plus-value femelles = 17,68887207

Calcul de la plus-value technique (13,28) :

Plus-value technique = (1619,085 + 1715,415 + 1335,36 + 888,452 + 1625,130 + 1319,760 + 1611,675) / (85,215 + 90,285 + 83,46 + 88,845 + 90,285 + 82,485 + 84,825)

Plus-value technique = 13,28248172

Calcul des poids froid des porcs en observation sanitaire :

Porc 614

P1 = 87

P2 = 86,6

Durée d'observation = 16 min

P2 chaud = $86,6 \cdot 0,987 / 0,977$

87,4863869

Le P2 remis à chaud est supérieur au P1.

C'est pourquoi on utilise le P1 dans les

précédents calculs.

Porc 626

P1 = 91,6

P2 = 90,2

Durée d'observation = 16 min

P2 chaud = $90,2 \cdot 0,987 / 0,977$

91,12323439

Le P2 remis à chaud est inférieur au P1. C'est

pourquoi on utilise le P2 dans les précédents

calculs.

Pour les porcs 628 et 1992, ils ont tous les deux des codes obs. C'est pourquoi on se base sur le P2 pour faire les différents calculs.

REPARTITION DES ANIMAUX PAR GAMME DE POIDS SELON LES TYPES

Répartition des animaux (hors saisies majeures)						
Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	+Value	Poids Tot
P1 45-69,9 kg	1	2	66.4	60	-15.00	66.4
P2 70-77,9 kg	1	2	77.8	62.8	-1.00	77.8
P3 78-81,9 kg	2	5	81	63	15.00	162.0
Gamme 82-86,9 kg	5	12	84.6	61.2	15.59	422.8
Gamme 87-99 kg	23	53	94.3	60.7	15.64	2 168.4
Gamme 99,1-105 kg	5	12	101.2	61.9	15.98	506.0
P4 105,1-110 kg	4	9	107.3	59.6	2.20	429.2
P5 110,1-120 kg	1	2	112.2	57.7	-12.00	112.2
P6 45-74,9 kg						
P7 75-88 kg						
P8 88,1-98 kg	1	2	95.4	63.1	-23.00	95.4
Coches (pds froid)						
Verrats (pds froid)						
Pifs/V.>98 (pds froid)						
Porcs>120 (pds froid)	1					110.78
Porcelets (pds froid)						

Charcutiers répartis comme ci-dessus :

- **P1** : 45 à 69,9 kg
- **P2** : 70 à 77,9 kg
- **P3** : 78 à 81,9 kg (avec découpage intra-gamme)
- **GAMME (avec découpage intra-gamme)**: 82 à 105 kg
- **P4** : 105,1 à 110 kg (avec découpage intra-gamme)
- **P5** : 110,1 à 120 kg

Pifs et Verrassons divisés en 3 catégories :

- P6 : 45 à 74,9 Kg,
- P7 : 75 à 88 Kg,
- P8 : 88,1 à 98 Kg.

Pour chaque gamme de poids, on trouve :

- le nombre,
- le pourcentage,
- le poids moyen chaud,
- le TMP moyen,
- la plus-value technique moyenne
- **le poids total chaud**

Pour les animaux de réforme, on a pour chaque type :

- Coches (poids froid)
- Verrats (poids froid)
 - le nombre,
 - la + value moyenne
 - le poids total froid

Gamme de poids des cochés (cf. Annexe 2)

Gamme de poids (chaud à la 1 ^{ère} pesée)	Plus ou moins value en €/kg froid
0 – 125 kg	- 0,10 par rapport à la base
125,1– 145 kg	Base
145,1 – 185 kg	+ 0,09 par rapport à la base
+ 185 kg	+ 0,05 par rapport à la base

Une pénalité de 2 cts par kg est appliquée pour les animaux avec un tatouage illisible ou SM.
(prise en compte dans le tableau de répartition des animaux, dans la case + value)

● Pifs > 98 Kg (poids froid)

Un pif ou un verrasson (type S) d'un poids > 98 Kg

Pour le calcul du poids froid :

- on applique une pénalité de 7% sur le P1 puis le taux de ressuage en vigueur dans l'abattoir (3% ou 2,5%)
- le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux

Sa rémunération est le prix du verrat.

on trouve :

- le nombre,
- le poids froid moyen retenu,
- le poids total froid

● Porcs > 120 Kg (poids froid)

Un porc mâle castré ou femelle d'un poids > 120 kg

Pour le calcul du poids froid : on applique une pénalité de 7% sur le P1 puis le taux de ressuage en vigueur dans l'abattoir (3% ou 2,5%)

Sa rémunération est le prix de la coche.

on trouve :

- le nombre,
- le poids froid moyen retenu,
- le poids total froid

● Porcelets (poids froid)

on trouve :

- le nombre,
- le poids froid moyen retenu,

- le poids total froid

OBSERVATIONS SANITAIRES

Observations Sanitaires		
	Charcutiers	Autres
Abcès	4	
Pbs articulaires	1	
Pbs respiratoires	1	
Pbs digestifs		
Injections		
Morts	1	
Transportabilité		
Autres	1	
Impact Economique		
Pds saisi sur chaine	31.4	0
Pds morts et sais. tot.	215.3	0
Pénalités saisies majeures charcutiers		
Poids froids	424.7 kg	
Montant	-76.4 €	
Impact +value	-1.7 cts € / kg	

Observations sanitaires :

- Nombre de codes d'observations par famille hors animaux à responsabilité abattoir

Poids saisi sur chaîne :

- Somme des kg des pièces saisies sur les porcs mis en observation selon la procédure de calcul appliquée sur les consignés (voir exemple page 21)

Pds morts et sais. tot. :

- Somme des kg de viande saisie pour les animaux morts ou assimilés, saisies totales ou euthanasiés (hors code 85)

NB1 : pour les codes d'observations : 84 (77 à 83), 94, 97 et 98
seul 50% des poids est comptabilisé

NB2 : pour les porcs (M,F,S) pesés en vif, un rendement de 80 % est appliqué.

NB3 : pour les animaux (C,V) pesés en vif, un rendement de 69% est appliqué.

NB4 : Les animaux avec un code d'observation 95 et 96 ne rentrent pas en compte dans le calcul des poids morts et saisie totale

Poids froids :

- Somme des poids froids restant (P2) des porcs pénalisés pour des saisies sanitaires majeures

Montant :

- Manque à gagner en € pour les porcs pénalisés sur le poids restant (P2) pour des saisies sanitaires majeures

Impact + value :

- Montant du manque à gagner divisé par les Kg totaux du lot

Calcul du poids saisi sur chaîne

Dans le cas de notre bordereau exemple, la durée d'observation est inférieure à 7 minutes. Le P2 n'a donc pas besoin d'être remis à chaud.

- ⇒ Si la durée d'observation avait été supérieure à 7 minutes, le P2 aurait dû être remis à chaud selon les procédures de calcul détaillées à la page 34.
- ⇒ Le porc n°36 à un code d'observation sanitaire 01, par conséquent, il n'entre pas dans le calcul du poids saisi sur chaîne.

Numéro d'abattage	Type	P1	P2	P2 mis à chaud	P1-P2	P1-P2 mis à froid (x 0,970 ici)
6	M	91,4	81,8	81,8	9,6	9,312
10	F	104,8	89,4	89,4	15,4	14,938
16	M	79,4	77,4	77,4	2	1,94
20	F	95,8	95,2	95,2	0,6	0,582
26	F	94,4	93,8	93,8	0,6	0,582
33	F	84,6	81	81	3,6	3,492
36	F	87,8	81	81		
52	M	108,8	108,2	108,2	0,6	0,582
					Total =	31,428

Calcul des poids morts et saisie totale

Numéro d'abattage	Type	P1	Code obs	50% du poids comptabilisé pour les codes 97	Application rendement à 80%	P1 mis à froid
42	F	105	92	/	84	81,48
54	M	91	99	/	/	88,27
48	M	93,8	97	46,9	/	45,493
					Total =	215,243

Autres exemples de calcul des poids morts et saisie totale :

1. Le poids des morts et saisies totales à retrouver est de 256,7kg. Le poids moyen du lot est de 103,4 kg et un taux de ressuage de 2,5%. Il y a deux porcs en code 99 (respectivement de 99,9 et 111,7 kg) et un porc en code 94.

$$\text{Poids morts et saisies totales} = \frac{103,4}{2} * 0,975 + 99,9 * 0,975 + 111,7 * 0,975 = 256,7$$

2. Sur un lot de 6 cochons, une coche a un code 89 et un poids de 260 kg. Le taux de ressuage est de 3%. Le poids des morts et saisies totales à retrouver est de 174 kg.

$$\text{Poids morts et saisies totales} = 260 * 0,97 * 0,69 = 174$$

3. Sur un lot de 11 porcs, 1 porc a un code 93 et un poids de 115 kg. Le taux de ressuage est de 3%. Le poids des morts et saisies totales à retrouver est de 89,2 kg.

$$\text{Poids morts et saisies totales} = 115 * 0,97 * 0,80 = 89,2$$

Calcul des pénalités saisies majeurs porcs charcutiers

Numéro d'abattage	Type	P1	P2	P2 mis à froid	Code obs
6	M	91,4	81,8	79,346	10
10	F	104,8	89,4	86,718	8
16	M	79,4	77,4	75,078	14
20	F	95,8	95,2	92,344	46
26	F	94,4	93,8	90,986	74
33	F	84,6	81	78,57	43
36	F	87,8	81	78,57	1
52	M	108,8	108,2	104,954	60
Total =				424,666	

Les porcs n°20, 26 et 36 ne sont pas pris en compte dans le calcul du poids froid car ils ont un code d'observation sanitaire mineur.

Le montant s'obtient en multipliant le poids froid obtenu par -0,18 cts.

$$\text{Montant} = 424,7 * (-0,18) = -76,4\text{€}$$

L'impact plus-value s'obtient en divisant le montant précédent par les kilos totaux du lot soit 4557,53kg.

$$\text{Impact plus-value} = -\frac{76,4}{4557,53} * 100 = -1,7 \text{ cts d'€/kg}$$

LES RESULTATS

Résultats		
Nombre	Plus value	Poids froids
1 en attente d'examen complémentaire		95.62 kg
1 Porc(s) > 120 kg		110.78 kg
1 mort(s) (resp. éleveur) ou saisie(s) sur pieds		
1 Saisie(s) totale(s)		88.27 kg
6 Observation(s)	-9.10	503.24 kg
1 Responsabilité(s) partagée(s)	19.00	45.50 kg
1 Accident(s) transport/abattage	19.00	91.00 kg
1 Pifs/Vson	-23.00	92.88 kg
9 hors gamme	1.13	822.17 kg
33 dans la gamme	15.69	3 002.73 kg
Plus value technique	9.63	4 557.53 kg
Plus value qualité rapportée aux		
kg qualifiables :	-0.26	4 354.73 kg
kg totaux du lot :	-0.25	4 557.53 kg
Plus value totale du lot :	9.39	4 557.53 kg
Plus value sur 51 porcs (55 dans le lot)		
Déchets abattoirs :		247.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		4 642.95 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne :		4 769.64 kg

Dans la partie supérieure sont regroupés tous les animaux qui **n'entrent pas dans le calcul de la plus-value**, ni dans le poids total du lot :

- Le nombre de porcs en attente d'examen complémentaire,
- Le nombre de porcs < 45 kg,
- Le nombre de porcs > 120 kg,
- Le nombre de pifs / verrassons > 98 kg,
- Le nombre de porcs morts hors plus-value,
- Le nombre de saisies totales.

Dans la partie basse du tableau des résultats on retrouve :

- Le nombre de porcs en observation M ou F hors type S,
- Le nombre de porcs morts,
- Le nombre d'accidents transport / d'abattage,
- Le nombre de pifs et verrassons + observations,
- Le nombre de hors gamme type M-F,
- Le nombre de porcs dans la gamme,
- Une totalisation des poids froids et de la plus-value technique,
- La plus-value rapportée aux kg qualifiables
- La plus-value rapportée aux kg totaux du lot
- La plus-value totale du lot
- Le poids froid total du lot
- Le nombre de porcs entrant dans le calcul de la plus-value,
- Le nombre de porcs total du lot (hors animaux de réforme et porcelets),
- Les déchets abattoirs (charge éleveur)
- Le poids froid total du lot sortie ressuage
- Le poids 1 froid pesé sur chaîne

Prix payé à l'éleveur = (prix de base du marché + plus-value du lot) X kg totaux froid du lot.

Le poids froid total du lot sortie ressuage correspond à la somme des poids chauds (P1 ou P2 en cas de présence d'un code d'observation sanitaire) remis à froid (application du taux de ressuage) multiplié par un taux tenant compte du type de l'animal. **Les porcs à responsabilité de l'abattoir (hors code 48 et 49), à responsabilité partagée et les morts/euthanasies/saisies totales n'intègrent pas le calcul.**

$$\text{Poids froid total sortie ressuage} = \sum P * \text{Ressuage} * \text{Txa}$$

Avec :

- P = P1 si P2 = 0 ou P = P2 si P2 > 0
- Ressuage = 0,97 pour un taux de ressuage à 3% ou Ressuage = 0,975 pour un taux de ressuage à 2,5%. C'est le ressuage global qui est appliqué (0,97 ou 0,975) de manière identique du P1 ou P2 quel que soit la durée en observation sanitaire
- Txa = 1 pour les animaux de type M, F, P, C, V ou Txa = 1,00373 pour les animaux de type S

Exemple : Le lot contient 43 porcs (24 femelles et 19 mâles entiers) dont 1 saisie sur pied code 92, 1 porc code 49 et un porc en code 51. Notre taux de ressuage est de 2.5%.

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
31428	86.8	61.8	S		31432	81.4	62.4	S		31435	83.6	64.1	S		31436	93.2	63.8	S	
31437	77.4	63.2	F		31439	73	63	F		31441	85	61.1	F		31442	99.8	63.3	F	
31443	89.4	62.8	F		31444	88	62.7	S		31445	95.6	61.1	S		31446	72	63.5	F	
31449	81.6	64.7	F		31450	87.8	62	F		31451	98.4	63	F		31452	70	66.6	F	
31454	89.6	64.9	S		31456	91.6	62.2	S		31457	93.4	63.7	F		31458	100.4	63.9	F	
31459	90.2	62.6	F		31460	93.6	62.5	F		31465	91.6	64.2	S		31468	93.2	62.5	S	
31469	98.2	63	F		31471	99.4	62.5	S		31472	103	61.6	S		31473	86.4	63.8	S	
31474	83	63.9	S		31475	89.6	62.7	F		31478	98.4	62.6	F		31481	92.8	61.5	F	
31483	79.8	62.8	F		31486	103.6	61.9	F		31487	86.6	61.6	F		31488	99.8	64.8	S	
31489	80.6	64.3	S		31493	93.6	61	S		31495	75.6	64.6	S		31497	97.6	64.3	F	

colonne "qual": B: Tatouage illisible - C: sans tatouage - 3,4,5: Niveau d'odeur de mâles entiers

Animaux avec contre marque

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
31462	94.8	64	91.4	F	51		0:47	3.4	1 pied de devant	Articulaire
39006	102.8			S	92			102.8	Porc saisi sur pieds par DDPP	Transportabilité
										Transportabilité

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
31467	94.8	65.5	91.2	F	49		0:46

On a donc :

$$\text{Poids froid total sortie ressuage} = \sum P \times \text{Ressuage} \times \text{Txa} \text{ soit :}$$

$$\begin{aligned}
 &= (86.8 \times 0.975 \times 1.00373) + (81.4 \times 0.975 \times 1.00373) + (83.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.2 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (77.4 \times 0.975 \times 1) + (73 \times 0.975 \times 1) + (85 \times 0.975 \times 1) + (99.8 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (89.4 \times 0.975 \times 1) + (88 \times 0.975 \times 1.00373) + (95.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (72 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (81.6 \times 0.975 \times 1) + (87.8 \times 0.975 \times 1) + (98.4 \times 0.975 \times 1) + (70 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (89.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (91.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.4 \times 0.975 \times 1) + (100.4 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (90.2 \times 0.975 \times 1) + (93.6 \times 0.975 \times 1) + (91.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.2 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (63 \times 0.975 \times 1) + (99.4 \times 0.975 \times 1.00373) + (103 \times 0.975 \times 1.00373) + (86.4 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (83 \times 0.975 \times 1.00373) + (89.6 \times 0.975 \times 1) + (98.4 \times 0.975 \times 1) + (92.8 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (79.8 \times 0.975 \times 1) + (103.6 \times 0.975 \times 1) + (86.6 \times 0.975 \times 1) + (99.8 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (80.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (75.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (97.6 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (91.4 \times 0.975 \times 1) + (91.2 \times 0.975 \times 1)
 \end{aligned}$$

$$= 3669.15 \text{ kg}$$

Déchets abattoirs : 99.72 kg

Poids froid total du lot sortie ressuage : 3669.15 kg

Poids 1 froid pesé sur chaîne : 3675.97 kg

Informations sur le bordereau :

Le poids 1 froid pesée sur chaîne correspond à la somme des poids chauds P1 (première pesée) remis à froid (application du taux de ressuage) multiplié par un taux tenant compte du type de l'animal. **Les P2 des porcs en observation sanitaire ne sont pas pris en compte. De même, les porcs morts/euthanasies/saisies totales n'intègrent pas le calcul sauf les codes 86 et 99.**

$$\text{Poids 1 froid pesée sur chaîne} = \sum P1 * \text{Ressuage} * Txa$$

Avec :

- Ressuage = 0,97 pour un taux de ressuage à 3% ou Ressuage = 0,975 pour un taux de ressuage à 2,5%. C'est le ressuage global qui est appliqué (0,97 ou 0,975) de manière identique du P1 ou P2 quel que soit la durée en observation sanitaire
- Txa = 1 pour les animaux de type M, F, P, C, V ou Txa = 1,00373 pour les animaux de type S

Exemple : Le lot contient 43 porcs (24 femelles et 19 mâles entiers) dont 1 saisie sur pied code 92, 1 porc code 49 et un porc en code 51. Notre taux de ressuage est de 2.5%.

Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual	Num	poids	tmp	sexe	qual
31428	86.8	61.8	S		31432	81.4	62.4	S		31435	83.6	64.1	S		31436	93.2	63.8	S	
31437	77.4	63.2	F		31439	73	63	F		31441	85	61.1	F		31442	99.8	63.3	F	
31443	89.4	62.8	F		31444	88	62.7	S		31445	95.6	61.1	S		31446	72	63.5	F	
31449	81.6	64.7	F		31450	87.8	62	F		31451	98.4	63	F		31452	70	66.6	F	
31454	89.6	64.9	S		31456	91.6	62.2	S		31457	93.4	63.7	F		31458	100.4	63.9	F	
31459	90.2	62.6	F		31460	93.6	62.5	F		31465	91.6	64.2	S		31468	93.2	62.5	S	
31469	98.2	63	F		31471	99.4	62.5	S		31472	103	61.6	S		31473	86.4	63.8	S	
31474	83	63.9	S		31475	89.6	62.7	F		31478	98.4	62.6	F		31481	92.8	61.5	F	
31483	79.8	62.8	F		31486	103.6	61.9	F		31487	86.6	61.6	F		31488	99.8	64.8	S	
31489	80.6	64.3	S		31493	93.6	61	S		31495	75.6	64.6	S		31497	97.6	64.3	F	

colonne "qual": B: Tatouage illisible - C: sans tatouage - 3,4,5: Niveau d'odeur de mâles entiers

Animaux avec contre marque

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
31462	94.8	64	91.4	F	51		0:47	3.4	1 pied de devant	Articulaire
39006	102.8			S	92			102.8	Porc saisi sur pieds par DDPP	Transportabilité
										Transportabilité

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
31467	94.8	65.5	91.2	F	49		0:46

On a donc :

Poids 1 froid pesé sur chaîne = $\sum P \times \text{Ressuage} \times Txa$ soit :

$$\begin{aligned}
 &= (86.8 \times 0.975 \times 1.00373) + (81.4 \times 0.975 \times 1.00373) + (83.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.2 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (77.4 \times 0.975 \times 1) + (73 \times 0.975 \times 1) + (85 \times 0.975 \times 1) + (99.8 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (89.4 \times 0.975 \times 1) + (88 \times 0.975 \times 1.00373) + (95.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (72 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (81.6 \times 0.975 \times 1) + (87.8 \times 0.975 \times 1) + (98.4 \times 0.975 \times 1) + (70 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (89.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (91.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.4 \times 0.975 \times 1) + (100.4 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (90.2 \times 0.975 \times 1) + (93.6 \times 0.975 \times 1) + (91.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.2 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (63 \times 0.975 \times 1) + (99.4 \times 0.975 \times 1.00373) + (103 \times 0.975 \times 1.00373) + (86.4 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (83 \times 0.975 \times 1.00373) + (89.6 \times 0.975 \times 1) + (98.4 \times 0.975 \times 1) + (92.8 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (79.8 \times 0.975 \times 1) + (103.6 \times 0.975 \times 1) + (86.6 \times 0.975 \times 1) + (99.8 \times 0.975 \times 1.00373) \\
 &+ (80.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (93.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (75.6 \times 0.975 \times 1.00373) + (97.6 \times 0.975 \times 1) \\
 &+ (94.8 \times 0.975 \times 1) + (94.8 \times 0.975 \times 1)
 \end{aligned}$$

$$= 3675.97 \text{ kg}$$

Déchets abattoirs : 99.72 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage : 3669.15 kg
Poids 1 froid pesé sur chaîne : 3675.97 kg

Informations sur le bordereau :

CALCUL DE LA PLUS-VALUE

Le paiement des porcs au TMP est calculé sur la base d'une convention commerciale définie dans le cadre interprofessionnel COMITE REGIONNAL PORCIN (CRP) / UNION BRETONNE DES ABATTEURS DE PORCS (UBAP).

Le prix de base est déterminé au MARCHE DU PORC BRETON à 56 de TMP.

Le prix du porc de moins de 45 kg est fixé à **50 % du prix du 56 TMP**. Il n'entre pas dans le calcul de Plus-Value.

Le calcul de la plus-value s'effectue sur plusieurs critères :

- le type : porc ou verrasson
- Gamme de poids
- TMP
- porcs avec ou sans code d'observation pénalisant

CAS PARTICULIER DU TMP ALEATOIRE

En cas d'impossibilité de réaliser le classement d'une ou plusieurs carcasses de porcs (panne abattoir, accident de transport, panne des appareils de classement Uniporc etc.), et sans possibilité d'utiliser la moyenne du lot, le TMP des porcs concernés sera calculé selon une méthode aléatoire. Celle-ci suit une loi mathématique et prend en compte :

- les trois dernières livraisons de l'éleveur ;
- le TMP obtenu au cours de ces trois livraisons selon plusieurs gammes de poids.

GRILLE DE PAIEMENT "MPB / UNIPORC"

applicable au 1er Janvier 2021

Porcs Femelles et Mâles castrés			Poids chaud (kg)												
			P1	P2	P3		GAMME			P4				P5	
			45 69,9	70 77,9	78 79,9	80 81,9	82 86,9	87 99	99,1 105	105,1 106	106,1 107	107,1 108	108,1 109	109,1 110	110,1 120
Plus Value (€ / kg)			-0.30	-0.18	-0.10	-0.02	0.00	0.02	0.00	-0.04	-0.10	-0.12	-0.14	-0.16	-0.20
TMP (%)	>=64	0.16	-0.14	-0.02	0.06	0.14	0.16	0.18	0.16	0.12	0.06	0.04	0.02	0.00	-0.04
	63	0.17	-0.13	-0.01	0.07	0.15	0.17	0.19	0.17	0.13	0.07	0.05	0.03	0.01	-0.03
	62	0.17	-0.13	-0.01	0.07	0.15	0.17	0.19	0.17	0.13	0.07	0.05	0.03	0.01	-0.03
	61	0.17	-0.13	-0.01	0.07	0.15	0.17	0.19	0.17	0.13	0.07	0.05	0.03	0.01	-0.03
	60	0.15	-0.15	-0.03	0.05	0.13	0.15	0.17	0.15	0.11	0.05	0.03	0.01	-0.01	-0.05
	59	0.12	-0.18	-0.06	0.02	0.10	0.12	0.14	0.12	0.08	0.02	0.00	-0.02	-0.04	-0.08
	58	0.08	-0.22	-0.10	-0.02	0.06	0.08	0.10	0.08	0.04	-0.02	-0.04	-0.06	-0.08	-0.12
	57	0.04	-0.26	-0.14	-0.06	0.02	0.04	0.06	0.04	0.00	-0.06	-0.08	-0.10	-0.12	-0.16
	56	0.00	-0.30	-0.18	-0.10	-0.02	0.00	0.02	0.00	-0.04	-0.10	-0.12	-0.14	-0.16	-0.20
	55	-0.02	-0.32	-0.20	-0.12	-0.04	-0.02	0.00	-0.02	-0.06	-0.12	-0.14	-0.16	-0.18	-0.22
	54	-0.04	-0.34	-0.22	-0.14	-0.06	-0.04	-0.02	-0.04	-0.08	-0.14	-0.16	-0.18	-0.20	-0.24
	53	-0.08	-0.38	-0.26	-0.18	-0.10	-0.08	-0.06	-0.08	-0.12	-0.18	-0.20	-0.22	-0.24	-0.28
	52	-0.12	-0.42	-0.30	-0.22	-0.14	-0.12	-0.10	-0.12	-0.16	-0.22	-0.24	-0.26	-0.28	-0.32
	51	-0.20	-0.50	-0.38	-0.30	-0.22	-0.20	-0.18	-0.20	-0.24	-0.30	-0.32	-0.34	-0.36	-0.40
≤ 50	-0.40	-0.70	-0.58	-0.50	-0.42	-0.40	-0.38	-0.40	-0.44	-0.50	-0.52	-0.54	-0.56	-0.60	

Porcs > 120 Kg : Poids de carcasse minoré de 7 % et prix de la coche

PIFS et Verrassons	P6	P7	P8
	45 74.9	75 88	88.1 98
Plus Value (€ / kg)	-0.40	-0.08	-0.23
avec code OBS pièce noble	-0.46	-0.30	-0.30

> 98 kg: Poids de carcasse minoré de 7 % et prix de la coche -0,15€

Plus Value / codes OBS (€ / kg)	
01 (TGS)	0.10
Pièces nobles	-0.18
Pièces mineures	0.00

Plus Value Qualité (€ / kg)	
Tatouage lisible (élev réf)	0.02
Tatouage illisible / absent (réf)	-0.01
Tatouage lisible (élev non réf)	0.00
Tatouage illisible / absent (non réf)	-0.03

Hors P1, P6, P7, P8

Réf: Elev et Grpt QT

TRAITEMENT DES OBSERVATIONS

Les codes pénalisants représentent une ou plusieurs saisies partielles ou entières de pièces majeures, (jambon, longe, épaule).

TETE ET GORGE SAISIES (TGS code 01)

Règle :

Tous les porcs TGS, bénéficient d'une plus-value supplémentaire (plus-value TGS= 0.10 € / kg froid). Ils bénéficient aussi d'une plus-value liée à leur TMP et leur gamme de poids.

P1 : poids chaud pesé sur la chaîne

P2 : poids constaté pesé en observation sanitaire si déviation OBS (constaté car différent de temps pesée P1)

Si pas de P2 :

La gamme de poids du porc est $P1 + 5$ en kg (poids estimé de la tête).

Poids froid payé = P1 mis à froid

S'il y a un P2 :

-Remettre le poids froid à chaud (à partir du P2 mis à froid en tenant compte de la durée OBS)

-Arrondir à 0.1

-On obtient un Nouveau P1

Si $(P1 - \text{Nouveau P1}) > 5$, la gamme de poids du porc pour attribution de la plus-value est celle de P1 (tête supposée présente en P1)

Si $(P1 - \text{Nouveau P1}) \leq 5$, la gamme de poids du porc pour attribution de la plus-value est celle de $P1+5$ (tête supposée absente en P1)

Poids froid payé = P2 mis à froid

Dans les 2 cas, prendre somme (plus-value Poids, plus-value TMP, plus-value TGS) comme plus-value par kg froid pour l'animal

Applications :

Exemple 1 (avec taux de réfaction de 3%) :

-P1 = 81.0 kg

-pas de P2

-TMP = 61 %

Poids froid payé basé sur le P1 = 78.57 kg

Gamme de poids du porc sur $81+5 = 86$ kg :

plus-value poids : 0.00

plus-value TMP : 0,17

plus-value TGS : 0,10

plus-value porc : 0,27 ($0 + 0.17 + 0.10$)

Exemple 2 (avec taux de réfaction de 3%) :

-P1 = 81 kg
-P2 non nul (79.2 kg - 30 mn en OBS avant pesée)
-TMP = 61 %
-Poids froid payé basé sur le P2 = 77.61437037 kg
remise à chaud : $77.61437037 / 0.97 = 80.0148$
arrondir a 0.1 : 80.0 kg
 $81 \text{ kg} - 80.0 \text{ kg} = 1 \text{ kg} (\leq 5 \text{ kg})$ donc :
Gamme de poids du porc sur $81+5 = 86 \text{ kg}$:
plus-value poids : 0.00
plus-value TMP : 0,17
plus-value TGS : 0,10
plus-value porc : 0,27 ($0.00 + 0.17 + 0.10$)

Exemple 3 (avec taux de réfaction de 3%) :

-P1 = 81 kg
-P2 non nul (74.2 kg - 30 mn en OBS avant pesée)
-TMP = 61 %
-Poids froid payé basé sur le P2 = 72.714473251 kg
remise à chaud : $72.714473251 / 0.97 = 74.96337448 \text{ kg}$
arrondir a 0.1 : 75.0 kg
 $81 \text{ kg} - 75.0 \text{ kg} = 6.0 \text{ kg} (>5 \text{ kg})$, donc :
Gamme de poids du porc sur 81 kg :
plus-value poids : -0.02
plus-value TMP : 0,17
plus-value TGS : 0,10
plus-value porc : 0,25 ($-0.02 + 0.17 + 0.10$)

PIECES NOBLES (code 02 à 44, 60 à 63, 65 à 68)

PORCS (hors gamme des P1 légers)

Saisie partielle ou pièce entière (quel que soit le nombre de pièces) :
Prix sur **TMP et Poids 1 exprimés** : – **0,18 €**.

PIFS ET VERRASSONS (type S):

Saisie partielle ou pièce entière (quel que soit le nombre de pièces) :

- P6 (45 à 74,9 kg)	prix du 56 TMP – 0,46 €
- P7 (75 à 88 kg)	prix du 56 TMP – 0,30 €
- P8 (88,1 à 98 kg)	prix du 56 TMP – 0,30 €

Le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux

PORCS P1 LEGERES :

Les porcs P1 légers d'un poids compris entre 45 et 69,9 Kg comportant une saisie partielle ou pièce entière seront rémunérés sur la base : **prix de base (56 TMP) – 0,40 €**.

ANIMAUX A RESPONSABILITE ABATTOIR – code 47 à 49

Animal évalué soit au poids de carcasse et son TMP, si la pesée est possible (code 48, 49), soit au « poids moyen chaud » associé au TMP moyen du lot (code 47).

Le code 49 est utilisé pour les animaux (type C,V,P) en remplacement du code 47.

Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.

ANIMAUX A RESPONSABILITE PARTAGEE (code 77 à 83) = code 84

Les porcs (type M,F,S) saisis (d'un poids supérieur ou égal à 70 Kg) pour les motifs signalés (code 84) seront payés à 50% du **poids moyen du lot** associé au **TMP moyen** du lot. Le porc est calculé comme un porc mort moyenne du lot.

Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.

ANIMAL DE REFORME OU PORCELET A RESPONSABILITE PARTAGEE (code 77 à 83) = code 84 99 ??

Les animaux (type C, V, P) saisis pour des motifs signalés code 84 seront payés à 50% du poids constaté.

EN ATTENTE D'EXAMEN COMPLEMENTAIRE (code 85)

Un animal mis en observation, peut rester en attente d'examen complémentaire plusieurs jours. Son code est **85**.

Il est comptabilisé dans le lot, mais n'intervient pas dans les calculs de la plus-value.

Après résultat des Services Vétérinaires, cet animal peut être :

- Saisie totale (responsabilité éleveur)
- remis dans le circuit de consommation avec un autre code.

Le bordereau est réédité avec re-calcul de la plus-value.

CODE 6X (code 71)

Un porc (type M,F,S) avec le code 6X est rémunéré sur le P1.

Si d'autres saisies sont effectuées sur l'animal, le calcul suivant est appliqué pour obtenir le poids :
Poids facturé = poids P2 + [(P1*24.3)/91.6]

Les animaux de réforme sont réglés sur le P2. Le code 73 est renseigné si un parage des échine est effectué sans faire tomber l'os, sinon c'est le code 31 (2 échine) qui est utilisé.

Saisie Totale (code 86 et 99)

Animal (M,F,S,C,V,P) saisi par les services vétérinaires sur chaîne d'abattage, non payé à l'éleveur et sans plus-value qualité (responsabilité éleveur).

DETAIL DES ANIMAUX EN OBSERVATION SANITAIRE

Pour exemple :

Détail des animaux en observation sanitaire - Rien à signaler

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
1799	67.7	65.2	67.6	F		A	1:08
1860	81.6	65	80	M		A	1:04

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
1669	93.4	64.8	90	M	43	A	0:45	3.4	1 jambonneau arrière	Articulaire
1770	90.4			M	92	A	0:00	90.4	Porc saisi sur pieds par DDPP	Transportabilité
1784	72.3	61.9	71.4	M	74	A	1:12	0.9	Parage de queue	Abcès
1785	101.4	60.8	90	M	10	A	7:54	11.4	1 jambon avec pied	Abcès
1786	107.2	57	91	M	08	A	7:56	16.2	1 quart arrière	Abcès
1787	78.6	61.5	76.4	F	14	A	7:56	2.2	1 hanche	Abcès
1800	88.7	62.9	88.2	F	46	A	1:08	0.5	Divers	Autres
1842	84.1	64.3	79.6	F	60	A	1:04	4.5	1 poitrine	Respiratoire
1852	78.7	65.3	71.6	F	01	A	1:03	7.1	Tête	
1875	81.4			F	99	A	0:00	81.4	Saisie totale	Respiratoire

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
1920	111.6	54.2	110.6	F	49	A	1:15
1996				M	47	A	0:00
2015	89.2	61.8		F	49	A	0:00

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
9401				M	97	A	0:00	0	Porc mort transport moyenne du lot	Mort

Détail des animaux en observation sanitaire - En attente d'examen complémentaire

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
1779	88.6	61.5		F	85	A	0:00
1780	67.8	62		F	85	A	0:00

(*) Les pathologies sont indiquées à titre d'information (sous réserve de confirmation sur le certificat de saisie)

MODE CALCUL MORT ET EUTHANASIE

Type	Mort transport Code 97-98	Euthanasie Déchargement Essoufflement Code 94	Euthanasie Déchargement Fracture ou accident Code 95-96	Autres codes 89-90-92-93
M, F, S	$\text{Poids froid code 94-97-98} = \frac{\text{moyenne du lot poids chaud} \times \text{taux ressuage correspondant}}{2}$ + valeur code 94-97-98 = Poids et TMP moyen du lot (cf. grille de paiement)		$\text{Poids froid code 95-96} = \text{moyenne du lot poids chaud} \times \text{taux de ressuage correspondant}$ + valeur code 95-96 = Poids et TMP moyen du lot (cf. grille de paiement)	0 %
C, V	$\text{Poids froid code 94-97-98} = \frac{69\% \text{ du poids vif} \times \text{taux de ressuage correspondant}}{2}$ avec + valeur correspondante Le taux de ressuage est de 3 % pour les cochons et les verrats		69% du poids vif * 0.97 avec + valeur correspondante	0 %
P	$\frac{80\% \text{ du poids vif} \times \text{taux de ressuage}}{2}$		80% du poids vif	0 %

Pour les porcs de type S, le poids froid est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.
Exemple d'un code 94 : Le taux de ressuage est de 2.5%.

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité partagée

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pièce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
2733				M	94			0	Euthanasie déchargement (essoufflé)	

Mesures à chaud						
		G2	M2	TMP	Poids	+Value
Mâles	16	15.1	64.5	60.5	94.5	12.21
Femelles	22	11.8	66.7	63.2	92.7	17.32
Pifs/Vson	1	12	68	63.2	91.2	-23
Ensemble	39	13.2	65.8	62.1	93.4	14.25
Résultats						
Nombre				+Value	Poids froids	
1 Responsabilité(s) partagée(s)				19.00	45.54 kg	
1 Pifs/Vson				-23.00	89.25 kg	
3 hors gamme				5.21	291.53 kg	
35 dans la gamme				16.06	3 168.37 kg	
Plus value technique				14.25	3 594.69 kg	
+ valeur rapportée aux						
kg qualifiables :				2.00	3 459.90 kg	
kg totaux du lot :				1.93	3 594.69 kg	
+ valeur totale lot :				16.17	3 594.69 kg	
+ valeur sur 40 porcs (40 dans le lot)						
Déchets abattoirs : 56.63 kg						

$$\text{Poids froid code 94} = \frac{93.4 \times 0.975}{2} = 45.54 \text{ kg}$$

Plus-value du code 94 = 0,19

Uniporc

GRILLE DE PAIEMENT "MPB / UNIPORC"

applicable au 1er Janvier 2021

Porcs Femelles et Mâles castrés		Poids chaud (kg)													
		P1	P2	P3		GAMME				P4				P5	
		45 69,9	70 77,9	78 79,9	80 81,9	82 86,9	87 99	99,1 105	105,1 106	106,1 107	107,1 108	108,1 109	109,1 110	110,1 120	
Plus Value (€ / kg)		-0,30	-0,18	-0,10	-0,02	0,00	0,02	0,00	-0,04	-0,10	-0,12	-0,14	-0,16	-0,20	
TMP (%)	>=64	0,16	-0,14	-0,02	0,06	0,14	0,16	0,18	0,16	0,12	0,06	0,04	0,02	0,00	-0,04
	63	0,17	-0,13	-0,01	0,07	0,15	0,17	0,19	0,17	0,13	0,07	0,05	0,03	0,01	-0,03
	62	0,17	-0,13	-0,01	0,07	0,15	0,17	0,19	0,17	0,13	0,07	0,05	0,03	0,01	-0,03
	61	0,17	-0,13	-0,01	0,07	0,15	0,17	0,19	0,17	0,13	0,07	0,05	0,03	0,01	-0,03
	60	0,15	-0,15	-0,03	0,05	0,13	0,15	0,17	0,15	0,11	0,05	0,03	0,01	-0,01	-0,05
	59	0,12	-0,18	-0,06	0,02	0,10	0,12	0,14	0,12	0,08	0,02	0,00	-0,02	-0,04	-0,08
	58	0,08	-0,22	-0,10	-0,02	0,06	0,08	0,10	0,08	0,04	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08	-0,12
	57	0,04	-0,26	-0,14	-0,06	0,02	0,04	0,06	0,04	0,00	-0,06	-0,08	-0,10	-0,12	-0,16
	56	0,00	-0,30	-0,18	-0,10	-0,02	0,00	0,02	0,00	-0,04	-0,10	-0,12	-0,14	-0,16	-0,20
	55	-0,02	-0,32	-0,20	-0,12	-0,04	-0,02	0,00	-0,02	-0,06	-0,12	-0,14	-0,16	-0,18	-0,22
	54	-0,04	-0,34	-0,22	-0,14	-0,06	-0,04	-0,02	-0,04	-0,08	-0,14	-0,16	-0,18	-0,20	-0,24
	53	-0,08	-0,38	-0,26	-0,18	-0,10	-0,08	-0,06	-0,08	-0,12	-0,18	-0,20	-0,22	-0,24	-0,28
	52	-0,12	-0,42	-0,30	-0,22	-0,14	-0,12	-0,10	-0,12	-0,16	-0,22	-0,24	-0,26	-0,28	-0,32
	51	-0,20	-0,50	-0,38	-0,30	-0,22	-0,20	-0,18	-0,20	-0,24	-0,30	-0,32	-0,34	-0,36	-0,40
	<= 50	-0,40	-0,70	-0,58	-0,50	-0,42	-0,40	-0,38	-0,40	-0,44	-0,50	-0,52	-0,54	-0,56	-0,60

Porcs > 120 Kg : Poids de carcasse minoré de 7 % et prix de la cochon

Exemple d'un code 95 : Le taux de ressuage est de 2.5%.

Détail des animaux en observation sanitaire - Responsabilité Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
1359				F	95		

Mesures à chaud						
	G2	M2	TMP	Poids	+Value	
Mâles	31	13.3	62.8	61.5	100.5	12.31
Femelles	38	12.2	64	62.5	101.9	12.99
M.E.	2	16	67.5	60.3	102.5	8.16
Ensemble	71	12.8	63.6	62	101.3	12.62
Résultats						
Nombre				+Value	Poids froids	

$$\text{Poids froid code 95} = 101.3 \times 0.975 = 98.78 \text{ kg}$$

Plus-value du code 95 = 0,17

Uniporc

GRILLE DE PAIEMENT "MPB / UNIPORC"

applicable au 1er Janvier 2021

Porcs Femelles et Mâles castrés		Poids chaud (kg)													
		P1	P2	P3		GAMME				P4				P5	
		45 69,9	70 77,9	78 79,9	80 81,9	82 86,9	87 99	99,1 105	105,1 106	106,1 107	107,1 108	108,1 109	109,1 110	110,1 120	
Plus Value (€ / kg)		-0,30	-0,18	-0,10	-0,02	0,00	0,02	0,00	-0,04	-0,10	-0,12	-0,14	-0,16	-0,20	
TMP (%)	>=64	0,16	-0,14	-0,02	0,06	0,14	0,16	0,18	0,16	0,12	0,06	0,04	0,02	0,00	-0,04
	63	0,17	-0,13	-0,01	0,07	0,15	0,17	0,19	0,17	0,13	0,07	0,05	0,03	0,01	-0,03
	62	0,17	-0,13	-0,01	0,07	0,15	0,17	0,19	0,17	0,13	0,07	0,05	0,03	0,01	-0,03
	61	0,17	-0,13	-0,01	0,07	0,15	0,17	0,19	0,17	0,13	0,07	0,05	0,03	0,01	-0,03
	60	0,15	-0,15	-0,03	0,05	0,13	0,15	0,17	0,15	0,11	0,05	0,03	0,01	-0,01	-0,05
	59	0,12	-0,18	-0,06	0,02	0,10	0,12	0,14	0,12	0,08	0,02	0,00	-0,02	-0,04	-0,08
	58	0,08	-0,22	-0,10	-0,02	0,06	0,08	0,10	0,08	0,04	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08	-0,12
	57	0,04	-0,26	-0,14	-0,06	0,02	0,04	0,06	0,04	0,00	-0,06	-0,08	-0,10	-0,12	-0,16
	56	0,00	-0,30	-0,18	-0,10	-0,02	0,00	0,02	0,00	-0,04	-0,10	-0,12	-0,14	-0,16	-0,20
	55	-0,02	-0,32	-0,20	-0,12	-0,04	-0,02	0,00	-0,02	-0,06	-0,12	-0,14	-0,16	-0,18	-0,22
	54	-0,04	-0,34	-0,22	-0,14	-0,06	-0,04	-0,02	-0,04	-0,08	-0,14	-0,16	-0,18	-0,20	-0,24
	53	-0,08	-0,38	-0,26	-0,18	-0,10	-0,08	-0,06	-0,08	-0,12	-0,18	-0,20	-0,22	-0,24	-0,28
	52	-0,12	-0,42	-0,30	-0,22	-0,14	-0,12	-0,10	-0,12	-0,16	-0,22	-0,24	-0,26	-0,28	-0,32
	51	-0,20	-0,50	-0,38	-0,30	-0,22	-0,20	-0,18	-0,20	-0,24	-0,30	-0,32	-0,34	-0,36	-0,40
	<= 50	-0,40	-0,70	-0,58	-0,50	-0,42	-0,40	-0,38	-0,40	-0,44	-0,50	-0,52	-0,54	-0,56	-0,60

Porcs > 120 Kg : Poids de carcasse minoré de 7 % et prix de la cochon

VENTILATION DES CODES D'OBSERVATION

Date d'application :

20 juin 2023

02	1 Demi-carcasse avec tête	J
03	1 Demi-carcasse sans tête	
04	1 Quart avant avec épaule	
05	1 Quart avant sans épaule	
06	2 Quarts avants avec épaule	
07	2 Quarts avants sans épaule	
08	1 Quart arrière	
09	2 Quarts arrières	
10	1 Jambon + pied	J
11	1 Jambon sans pied	
12	1 Grasset	
13	1 Partie de jambon	
14	1 Hanche	
15	2 Jambons + pieds	
16	2 Jambons sans pieds	
17	2 Grassets	
18	2 Parties de jambon	L
19	2 Hanches	
20	1 Rein de porc	
21	1 Longe	
22	1 Partie de longe	
23	1 Pointe (pointe longue ou filet)	
24		
25	2 Reins de porc	
26	2 Longes	
27	2 Parties de longe	D
28	2 Pointes (pointe longue ou filet)	
33	1 Epaule	
34	1 Palette	
35	1 Hanche pointe	
36	2 Epaules	
37	2 Palettes	
38	2 Hanches pointes	
39	1 Coffre	V
40	1 Partie de coffre	
41	2 Coffres	
42	2 Parties de coffre	
43	1 Jambonneau arrière	
44	2 Jambonneaux arrières	

50	1 Pied arrière	P
51	1 Pied de devant	
52	1 Demi-épaule	
53	1 Jarret arrière	
54	1 Jarret avant	
55	2 Pieds arrières	
56	2 Pieds de devant	
57	2 Demi-épaules	
58	2 Jarrets arrières	
59	2 Jarrets avants	P
60	1 Poitrine	
61	1 Partie de poitrine	
62	1 Creux de poitrine sans couenne	
63	1 Creux de poitrine avec couenne	
64	1 Hachage, bout de plat de côte	
65	2 Poitrines	
66	2 Parties de poitrine	
67	2 Creux de poitrine sans couenne	
68	2 Creux de poitrine avec couenne	D
69	2 Hachages, bout de plat de côte	
70	1 Parage échine	
71	XXXXXX (échines, épaules, TGS)	
72	1 Partie d'épaule	
73	2 Parages échine	
74	Parage queue	
75	2 Parties d'épaule	
76	Couenne	
45	Fressures	S
46	Divers	

ECHINES

29	1 Echine
30	1 Partie d'échine
31	2 Echines
32	2 Parties d'échine

Code pénalisant

Code revalorisant

00	RAS
01	Tête
85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR

47	Accident d'abattage (Si P1 absent & moyenne du lot)
48	Infiltration Hémorragique (avec ou sans fracture)
49	Souillures / Process abattoir (avec P1 et TMP)

RESPONSABILITE PARTAGEE

77	Viande saigneuse
78	Viande cadavérique
79	Abattage d'urgence en agonie
80	Viande congestive ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Viande surmenée
83	M.E.D.
84	A responsabilité partagée

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES

86	Saisie totale non éviscérée
87	
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chétif -85 kg vif)
91	
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porcherie
99	Saisie totale

PROCEDURE DE CALCUL APPLIQUEE SUR LES CONSIGNES

La réfaction est de 3 % sur le poids chaud pour un délai « fente – pesée » < 7 mn et de 2,5 % pour les abattoirs qui pèsent sans langue. Aucun parage n'est autorisé.

Le dépassement du délai est compensé selon le barème suivant :

- De > 7 mn à 59 mn : 2 % de ressuage
- De 60 mn à 119 mn : 1 % de ressuage
- A partir de 120 mn : 0,2 % de ressuage

Les porcs mis en consigne, reviennent d'observation avec un poids 2 et une durée d'observation. Suivant cette durée d'observation, le poids 2 subit une procédure de calcul appropriée.

Exemple pour un taux de ressuage de 3,0 % :

	0 à 7 mn	> 7 à 59 mn	60 à 119 mn	> 119 mn
Mettre à froid		X 0,982 (*)	X 0,992	
Mettre à chaud		/ 0,972	/ 0,972	/ 0,972
Mettre à froid	X 0,970	X 0,970	X 0,970	X 0,970
Arrondir à 2 décimales				

(*) 7 à 59 mn :

- Le porc a perdu 1% il reste 1,8 % à enlever pour le mettre à froid (X 0,982)
- Remise à chaud en ajoutant 2,8 % (/ 0,972)
- Enlever le taux en vigueur : 3 % (X 0,970)

Exemple pour un taux de ressuage de 2,5 % :

	0 à 7 mn	>7 à 59 mn	60 à 119 mn	> 119 mn
Mettre à froid		X 0,987 (*)	X 0,997	
Mettre à chaud		/ 0,977	/ 0,977	/ 0,977
Mettre à froid	X 0,975	X 0,975	X 0,975	X 0,975
Arrondir à 2 décimales				

(*) 7 à 59 mn :

- Le porc a perdu 1% il reste 1,3 % à enlever pour le mettre à froid (X 0,987)
- Remise à chaud en ajoutant 2,3 % (/ 0,977)
- Enlever le taux en vigueur : 2,5 % (X 0,975)

Si le poids 2 mis à chaud est supérieur au poids 1, c'est le poids 1 qui est retenu par défaut.

Si la durée d'observation est manquante, par défaut, le poids 2 est considéré comme chaud.

Pour les porcs de type S, le poids froid précédemment calculé est majoré de 0,373% lié au parage des organes génitaux.

Cas particuliers :

Observations avec codes non pénalisants.

Si un porc revient de consigne avec un code non pénalisant, il réintègre la gamme définie par son poids de 1^{er} passage, mais c'est le poids de retour qui est pris en compte pour le calcul de la plus-value et pour le poids total du lot.

Dans le cas d'une saisie pour infiltration hémorragique (code 48) ou d'une souillure (code 49), c'est le poids de premier passage qui est pris en compte pour le calcul de la plus-value. **Le poids de retour ne figure qu'à titre indicatif.**

Lot de 1 seul porc

Dans le cas où il ne passe pas en bascule (mort, accident d'abattage, etc...), le poids qui est pris en référence est 95 kg avec un TMP par défaut de 60 % (0,17 €).

Porc non éviscéré avec un code 49 (process abattage)

Dans le cas où un porc non éviscéré pesé avec un P1 et un code 49, ce P1 est recalculé à 85% afin de tenir compte des viscères toujours présentes et de la saignée du porc.

CAS PARTICULIER DU CODE 96 (Camion accidenté)

Règle

- Si tous les porcs d'un même lot sont concernés :

Le poids qui est pris en référence est 95kg avec un TMP par défaut de 60% avec un animal de type femelle (F) et on applique la grille de paiement correspondante pour le calcul de la + value qui est donc de 0,17€

- Si seule une partie des porcs du lot sont concernés :

Les animaux sont ventilés en femelle (F) et c'est le poids et le TMP moyen du lot qui sont pris en compte pour le calcul de la + value

SERVICE PUBLIC D'EQUARRISSAGE

L'équarrissage dans le secteur du porc comprend 2 types de déchets abattoirs :

- Les déchets abattoirs (DA) qui correspondent aux animaux morts pendant le transport et durant l'attente avant abattage, plus les saisies totales ou partielles sur la chaîne d'abattage.
- Les Animaux Trouvés Morts (ATM) ou cadavres d'élevage.

Le tableau ci-dessous décrit les modalités prises pour le calcul de la partie Déchets Abattoir (DA).

MODE DE CALCUL DU SPE PORC (type M,F,S)

Codes OBS	Poids retenu	Mise à froid	% éleveur	% abattoir
01 avec P2	P1 - P2	X 0,97	0	100
01 sans P2	5 kg	X 0,97	0	100
02-46 et 50-76	P1 - P2	X 0,97	0	100
47	Poids moyen du lot chaud	X 0,97	0	100
48-49 (avec P2)	P1 - P2	X 0,97	0	100
49 sans P2	P1	X 0,97	0	100
84 (77-83)	P1	X 0,97	50	50
86-99	P1	X 0,97	100	0
89-90-92-93	Poids vif	X 0,97	100	0
94-97-98	Poids moyen du lot chaud / 0,80	X 0,97	50	50
95-96	Poids moyen du lot chaud / 0,80	X 0,97	0	100

MODE DE CALCUL DU SPE COCHE, VERRAT et PORCELET

Codes OBS	Poids retenu	Mise à froid	% éleveur	% abattoir
01 avec P2	P1 - P2	X 0,97	0	100
01 sans P2	5 kg	X 0,97	0	100
02-46 et 50-76	P1 - P2	X 0,97	0	100
48-49	P1 - P2	X 0,97	0	100
84 (77-83)	P1	X 0,97	50	50
86-99	P1	X 0,97	100	0
89-92-93	Poids vif	X 0,97	100	0
94-97-98	Poids vif	X 0,97	50	50
95-96	Poids vif	X 0,97	0	100

Sur le bordereau de pesée, à la ligne « Déchet abattoir », ne figure que le poids froid remis à froid des animaux avec une observation sanitaire signalé par l'encadré rouge.

Exemple de calcul, cas du bordereau page 3 et 4 :

Résultats		
Nombre	Plus value	Poids froids
1 en attente d'examen complémentaire		95.62 kg
1 Porc(s) > 120 kg		110.78 kg
1 mort(s) (resp. éleveur) ou saisi(s) sur pieds		
1 Saisie(s) totale(s)		88.27 kg
6 Observation(s)	-9.10	503.24 kg
1 Responsabilit�(s) partag�e(s)	19.00	45.50 kg
1 Accident(s) transport/abattage	19.00	91.00 kg
1 Pifs/Vson	-23.00	92.88 kg
9 hors gamme	1.13	822.17 kg
33 dans la gamme	15.69	3 002.73 kg
Plus value technique	9.63	4 557.53 kg
Plus value qualit� rapport�e aux		
kg qualifiables :	-0.26	4 354.73 kg
kg totaux du lot :	-0.25	4 557.53 kg
Plus value totale du lot :	9.39	4 557.53 kg
Plus value sur 51 porcs (55 dans le lot)		
D�chets abattoirs :		247.00 kg
Poids froid total du lot sortie ressuage :		4 642.95 kg
Poids 1 froid pes� sur cha�ne :		4 769.64 kg

D tail des animaux en observation sanitaire - Rien   signaler

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
23	93	57.9	92.6	F			

D tail des animaux en observation sanitaire - Responsabilit  Eleveur

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pi�ce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
6	91.4	59.1	81.8	M	10			9.6	1 jambon avec pied	Abc�s
10	104.8	58	89.4	F	08			15.4	1 quart arri�re	Abc�s
16	79.4	59.8	77.4	M	14			2	1 hanche	Abc�s
20	95.8	61.5	95.2	F	46			0.6	Divers	Autres
26	94.4	60.2	93.8	F	74			0.6	Parage de queue	Abc�s
33	84.6	61.3	81.0	F	43			3.6	1 jambonneau arri�re	Articulaire
36	87.8	61	81.0	F	01			6.8	T�te	
42	105			F	92			105	Porc saisi sur pieds par DDPP	non communiqu�
52	108.8	51.8	108.2	M	60			0.6	1 poitrine	Respiratoire
54	91			M	99			91	Saisie totale	non communiqu�

D tail des animaux en observation sanitaire - Responsabilit  Abattoir

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
13	97.4	64		F	49		
31				M	47		

D tail des animaux en observation sanitaire - Responsabilit  partag e

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree	poids saisi	Pi�ce(s) saisie(s)	Pathologie(s) *
48		63.4		M	97			0	Porc mort transport moyenne du lot	Mort

D tail des animaux en observation sanitaire - En attente d'examen complémentaire

Num	P1	tmp	P2	sexe	codes	qual	duree
2	105.6			S	85		

Dans notre cas, en appliquant les calculs de la page 33, nous avons :

N� porc	Poids retenu	Mise � froid	Eleveur	Abattoir
N�6 – Code 10	9,6	9,312	0 (0%)	9,312 (100%)
N�10 – Code 08	15,4	14,938	0 (0%)	14,938 (100%)
N�16 – Code 14	2	1,94	0 (0%)	1,94 (100%)
N�20 – Code 46	0,6	0,582	0 (0%)	0,582 (100%)
N�26 – Code 74	0,6	0,582	0 (0%)	0,582 (100%)
N�33 – Code 43	3,6	3,492	0 (0%)	3,492 (100%)
N�36 – Code 01	6,8	6,596	0 (0%)	6,596 (100%)
N�42 – Code 92	105	101,85	101,85 (100%)	0 (0%)
N�52 – Code 60	0,6	0,582	0 (0%)	0,582 (100%)
N�54 – Code 99	91	88,27	88,27 (100%)	0 (0%)
N�13 – Code 49	97,4	94,48	0 (0%)	94,48 (100%)
N�31 – Code 47	93,8	90,986	0 (0%)	90,986 (100%)
N�48 – Code 97	93,8/0,8 = 117,25	113,73	56,87 (50%)	56,87 (50%)
Total (Kg)			247 kg	

N.B 1 : Le poids moyen du lot chaud est de 93,8kg

N.B 2 : Dans notre exemple, il reste un porc en code 85. La ligne d chet abattoir est donc susceptible d' voluer en fonction du code d'observation sanitaire qui sera renseign e pour le porc.

Taux de ressuage de 3 %

BORDEREAU

CALCULS

+ Value	Poids froid	+val * poids
4	83,42	333,68
17	89,24	1517,08
	172,66	1850,76

Plus-value = (1850,76 / 172,66) = 10,72 centimes

Le chiffre est arrondi 2 chiffres après la virgule.

Exemple N° 2

2 porcs dans la gamme avec moins-value.

BORDEREAU

DANS LA GAMME		
TMP	Nombre	POIDS
< 44		
45		
46		
47		
48		
49		
50	1	86
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58	1	86
59		
60		
TOTAL		

CALCULS

+ Value	Poids froid	+val * poids
-40	83,42	- 3336,8
8	83,42	667,36
	166,84	- 2669,44

Somme Poids froid = 166,84 Kg

Plus-value = $(-2669,44 / 166,84) = - 16,00$ centimes

Avec un pourcentage moyen de 54 % on obtient une moins value de 16 centimes.

Exemple N° 3

4 porcs consignés.

N° ABATTAGE	Poids AVANT	% VIANDE	Poids APRES	T	CODE 1	CODE 2	CODE 3	DUREE
22	92	57	86	m		05		0H13
45	71	56	69	f		45		2H14
47	97	59	91	m		05	01	0H13
52	69	58	66	S		11		0H13

1) cas du N° 22

Code d'observation 05 : code pénalisant : prix du TMP exprimé – 18 centimes

Poids retour : 86 kg après 13 mn = 84,28 Kg

Plus-value à 57 % = 6 centimes

Poids * Plus-value (– 18 + 6) = - 1 011,36

2) cas du N° 45

Code d'observation : 45 non pénalisant.

Il réintègre les P2.

Correction du poids retour 69 Kg avec une durée de 2h14 = 68,86 Kg

Plus-value à 56 % = - 18 centimes

Poids * Plus-value = - 1 239,48

3) cas du N° 47

Code d'observation 01 revalorisant = + 10 centimes

Code d'observation 05 pénalisant = - 18 centimes, 59 % = + 14 → -4 centimes

plus-value : -4 + 10 = 6 centimes

poids froid = 89,18 Kg

Poids * plus-value = 535,08

4) cas du N° 52

Code d'observation pénalisant P6 : -46 centimes

plus-value : -46 centimes

poids froid : (66 x 0,98 x 1,00373) = 64,92 Kg

Poids * plus-value = -2 986,38

PLUS VALUE DU LOT

N° du porc	Poids froid	Poids froid X plus-value
22	84,28	- 1 011,36
45	68,86	- 1 239,48
47	89,18	535,08
52	64,92	- 2 986,38
TOTAL	307,24	- 4702,14

Plus-value du lot : -4 702,14 / 307,24 = - 15,30 centimes

Annexe 1 : Règles de classification des carcasses

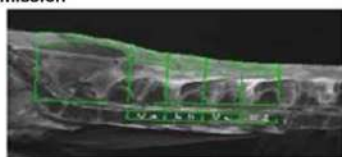


REGLES DE CLASSIFICATION DES CARCASSES

- SITES DE MESURES -

- CLASSEMENT AVEC L'IMAGE MEATER -

Décision de la Commission
du 11 Juin 2013
n° 2013/282/UE



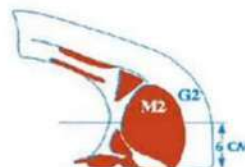
- G3** : Epaisseur minimale du gras (y compris la couenne) couvrant le muscle gluteus medius.
G4 : Epaisseur moyenne du gras (y compris la couenne) couvrant les quatre vertèbres lombaires.
M3 : Epaisseur minimale de muscle entre l'extrémité antérieure du muscle gluteus medius et la partie dorsale du canal médullaire.
M4 : Epaisseur moyenne de muscle couvrant les quatre vertèbres lombaires.

Equation TMP en vigueur :

$$60,12 - 0,487 \text{ G3} - 0,133 \text{ G4} + 0,111 \text{ M3} + 0,036 \text{ M4}$$

- CLASSEMENT AVEC LE CGM -

Décision de la Commission
du 28 Juillet 2008
n° 2008/677 CE



- G2** : Epaisseur de gras latéral à 6 cm de la fente entre la 3^e/4^e dernière côte.
M2 : Epaisseur de muscle obtenue au même site que G2. Ces mesures sont obtenues parallèlement à la fente.

Equation TMP en vigueur :

$$62,19 - 0,729 \text{ G2} + 0,144 \text{ M2}$$

- CLASSES DE POIDS -

GAMME DE POIDS		
Gamme basse	82 à 86,9 kg	
Cœur Gamme	87 à 99 kg	
Gamme haute	99,1 à 105 kg	
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LEGERS		
P1	P2	P3
de 45 à 69,9 kg	de 70 à 77,9 kg	de 78 à 81,9 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LOURDS		
P4	P5	
de 105,1 à 110 kg	de 110,1 à 120 kg	

Le porc hors gamme lourd de plus de 120 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

PORCS PIFS ET VERRASSONS		
P6	P7	P8
de 45 à 74,9 kg	de 75 à 88 kg	de 88,1 à 98 kg

Le porc pif ou verrasson de plus de 98 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.
 Le porc pif ou verrasson est majoré de 0,373% de son poids afin de compenser le parage des organes génitaux.

TYPE			
M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif - Verrasson	P	Porcelet

ESTIMATION POIDS CHAUD (KG) ANIMAUX DE REFORME A PARTIR POIDS DECOUENNES	
Coches =	1,098 * Poids découenné + 1,82
Verrats =	1,209 * Poids découenné - 8,42

- PORC FRANCAIS - QUALITE TRACABILITE -

Porcs qualifiables : Porcs d'un lot, hors pif et verrasson, P1, saisie totale

Porcs qualifiés : Porcs qualifiables ayant satisfait aux conditions d'ajournement et de lisibilité de l'indicatif de marquage (IDM)

Lisibilité : Carcasse dont l'IDM a été jugé "lisible" et "non tardif" selon l'échelle de notation Uniporc comptant 3 notes :

Cas de figures possibles		Exemples	Note de lisibilité	PLUS VALUE QUALITE				
1.	E22ABC Lisible		A	€/kg	Lot référencé		Lot NON référencé	
2.	E22ABC Moyennement lisible (problème d'encrage)			Tatouage	A jeun	Non à jeun	A jeun	Non à jeun
3.	E2 ABC Difficilement lisible		B	Lisible	0,02	0	0	-0,03
4.	E2 / P Illisible			Illisible	-0,01	-0,03	-0,03	-0,03
5.	Sans tatouage		C (SM)	La Plus-Value Qualité d'un lot est pondérée par le poids et la Plus-Value Qualité de chaque porc.				

Site du tatouage : Afin de permettre une lecture facile du tatouage, il est demandé de marquer les porcs derrière l'épaule

Ajournement : Le poids moyen de 30 estomacs doit être inférieur ou égal à 1,4 kg.

BE : Correctement rédigé, site d'engraissement impérativement mentionné.

Présentation Communautaire des carcasses :

- Sans panne, sans rognon, sans hampe, (sans PRH)
- Equation de correction pour les porcs en OBS (avec PRH) :
- Poids estimé sans PRH = arrondi de $(1,392 + 0,964 \times \text{poids avec PRH})$ à 0,1 près

- VENTILATION ET PENALITES DES CODES D'OBSERVATION -

PIECES MINEURES	
45	Fressures
46	Divers
50	1 Pied arrière
51	1 Pied de devant
52	1 Demi-épaule
53	1 Jarret arrière
54	1 Jarret avant
55	2 Pieds arrières
56	2 Pieds de devant
57	2 Demi-épaules
58	2 Jarrets arrières
59	2 Jarrets avant
64	1 Hachage, bout de plat de côte
69	2 Hachages, bout de plat de côte
70	1 Parage échine
71	XXXXXX (échines, épaules, TGS)
72	1 Partie d'épaule
73	2 Parages échine
74	Parage queue
75	2 Parties d'épaule
76	Couenne

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR	
47	Accident d'abattage (Si P1 absent + moyenne du lot)
48	Infiltration Hémorragique (avec/sans fracture)
49	Souillures / Process abattoir (avec P1 & TMP)

00	RAS
01	Tête

Janvier 2021

PIECES NOBLES	
02	1 Demi-carcasse avec tête
03	1 Demi-carcasse sans tête
04	1 Quart avant avec épaule
05	1 Quart avant sans épaule
06	2 Quarts avant avec épaule
07	2 Quarts avant sans épaule
08	1 Quart arrière
09	2 Quarts arrières
10	1 Jambon + pied
11	1 Jambon sans pied
12	1 Grasset
13	1 Partie de jambon
14	1 Hanche
15	2 Jambons + pieds
16	2 Jambons sans pieds
17	2 Grassets
18	2 Parties de jambon
19	2 Hanches
20	1 Rein de porc
21	1 Longe
22	1 Partie de longe
23	1 Pointe (pointe longe ou filet)
24	
25	2 Reins de porc
26	2 Longes
27	2 Parties de longe
28	2 Pointes (pointe longe ou filet)
29	1 Echine
30	1 Partie d'échine
31	2 Echines
32	2 Parties d'échine
33	1 Epaule
34	1 Palette
35	1 Hanche pointe
36	2 Epaules
37	2 Palettes
38	2 Hanches pointes
39	1 Coffre
40	1 Partie de coffre
41	2 Coffres
42	2 Parties de coffre
43	1 Jambonneau arrière
44	2 Jambonneaux arrières
45	1 Poitrine
46	1 Partie de poitrine
47	2 Creux de poitrine sans couenne
48	1 Creux de poitrine avec couenne
49	2 Poitrines
50	2 Parties de poitrine
51	2 Creux de poitrine sans couenne
52	2 Creux de poitrine avec couenne

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES	
86	Saisie totale non éviscérée
87	Saisie totale non éviscérée
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chétif -85 kg vif)
91	
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porcherie
99	Saisie totale

SAISIE EN RESPONSABILITE PARTAGEE	
77	Viande saignieuse
78	Viande cadavérique
79	Abatage d'urgence en agonie
80	Viande conqestive ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Viande surmenée
83	M.E.D.
84	A responsabilité partagée

85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)
----	--

BASES DE CALCUL SUR LE BORDEREAU	
Pesée sans tête - Paiement sur P1 avec plus value de +0.10€/kg	Responsabilité partagée - 50% moyenne du lot
Paiement sur Poids 1 ou moyenne du lot	Paiement sur P2 et -0.10€/kg restants
Paiement sur P2 sans moins value sur les kg restants	Saisie à la charge de l'éleveur - intégration dans le SPE

Annexe 2 : Plus-value et observations sanitaires des animaux de réformes

Une plus-value technique est calculée pour les cochons de réforme, en fonction du poids chaud de la carcasse à la première pesée :

Poids chaud (kg)	Plus-Value (€/kg)
0 - 125	-0.10
125,1 - 145	0
145,1 - 185	0.09
> 185	0.05

Uniquement pour les cochons

Les codes d'observation sanitaires sont identiques à ceux utilisés pour les porcs charcutiers, mais moins-value pour les codes d'observation « pièces nobles ».

Pour les cochons et les verrats morts ou euthanasiés par les services vétérinaires, le calcul du poids froid de l'animal à payer par l'acheteur est défini dans le tableau ci-dessous :

Code OBS	Désignation	Calcul du poids froid
89	Mort (annoncé transportabilité)	0
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires	
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)	
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)	Poids vif * 0.69 * 0.97 * 0.5
95	Euthanasie déchargement (fracture)	Poids vif * 0.69 * 0.97
96	Mort (accident de transport)	
97	Mort transport	Poids vif * 0.69 * 0.97 * 0.5
98	Mort porcherie	

*Pour les cochons, la plus-value technique s'applique en fonction du poids chaud correspondant (Poids chaud = Poids vif * 0.97)*

Annexe 3 : Explication de la « Synthèse des indices »

En complément du bordereau de pesée, une synthèse est également envoyée si le façonnier ou le propriétaire ont envoyé plusieurs lots indicés dans le même abattoir. Elle est disponible sur PCMPorc pour les éleveurs (propriétaires et façonniers), les groupements, les abatteurs, les partenaires et les interprofessions porcines.

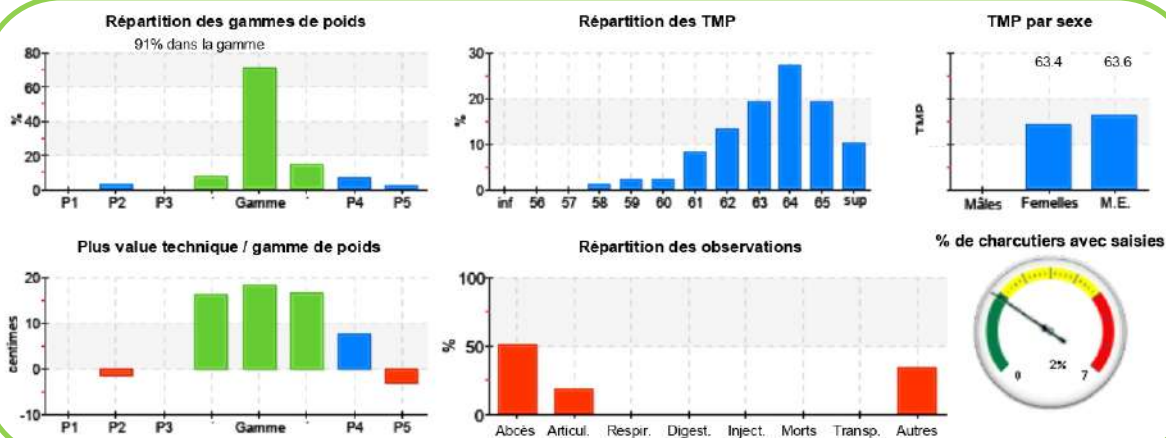
Date d'abattage..... : 06/09/2023
Abattoir..... : 14 LOUDEAC-VIANDES
IDM..... :
Nombre de lots..... : 4
Grille de paiement..... : Uniporc / Entiers
Nb charcutiers annoncés : 199
Nb charcutiers trouvés..... : 196



BP 50580 22195 PLERIN CEDEX 98110
Tel.: 02 96 79 80 30
Internet : www.uniporc.com email : uniporc@uniporc.com

1

SYNTHESE DES INDICES



2

Répartition des animaux						
Catégories	Nb	%	Pmoy	TMP	+Value	Poids Tot
P1 45-69,9 kg						
P2 70-77,9 kg	4	2	74.8	64	-1.49	299.2
P3 78-81,9 kg						
Gamme 82-86,9 kg	14	7	84.2	63.1	16.14	1 178.8
Gamme 87-99 kg	136	70	93.2	63.4	18.29	12 679.6
Gamme 99,1-105 kg	28	14	101.7	63.7	16.36	2 847.2
P4 105,1-110 kg	11	6	106.5	63.6	7.47	1 171.0
P5 110,1-120 kg	1	1	113.6	63.4	-3.00	113.6
Coches (pds froid)						
Verrats (pds froid)						
Porcs > 120 (pds froid)						
Porcelets (pds froid)						
Moins de 45 kg						
Restés en obs						
Morts et saisis	1					
50/50						
Obs. majeurs	1					
Accidents d'abattage						
Autres						
Total	196					

4

Mesures à chaud					
	G3	M3	TMP	Poids	+Value
Mâles					
Femelles	103	10.6	82.6	63.4	93.7
M.E.	92	9.7	80.3	63.6	94.9

3

Caractéristiques techniques des lots par indice (charcutiers soumis à plus value)								
Tatouage	Nb porcs	G3	M3	Poids moy	Tmp moy	Poids froid	+val tech	+val tot
7E91	8	11.5	76.9	95.23	62.0	741.02	16.58	18.58
7E94	1	0.0	0.0	89.80	63.0	85.77	19.00	21.00
7E95	1	8.9	70.1	76.80	63.4	74.50	-1.00	1.00
7E97	185	10.2	81.8	94.34	63.5	16 955.65	16.68	18.65
TOTAL	195	10.2	81.5	94.26	63.5	17 856.95	16.62	18.59

5

Explication du bordereau de pesée (ventilation des codes observations, gammes de poids, etc...) sur le site internet www.uniporc.com

1/2 230906-14- 06/09/2023 17:05:48

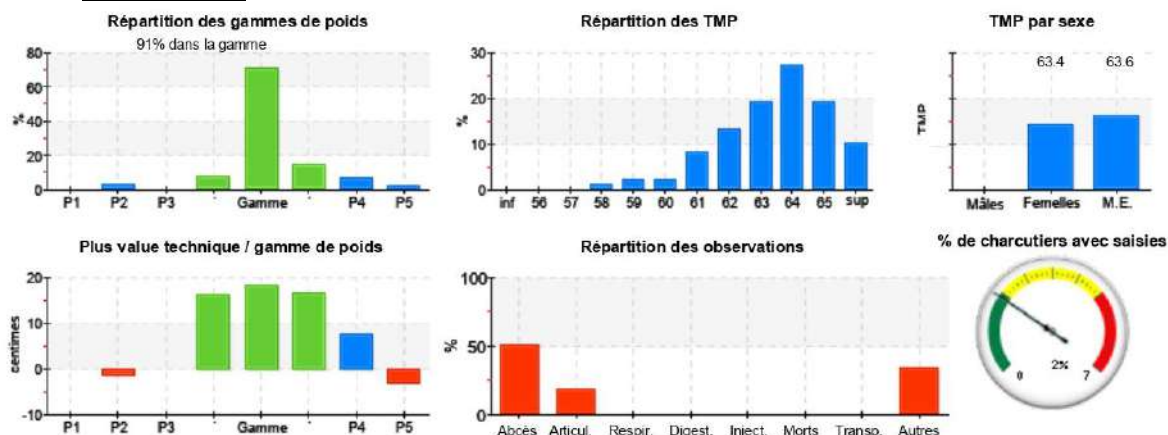
1. L'en-tête se compose des éléments suivants :

- La date d'abattage
- L'abattoir avec son code et son nom
- L'indicatif de marquage (propriétaire ou façonnier)
- Nombre de lots totaux qui ont été livrés
- La grille de paiement
- Le nombre de porcs charcutiers annoncés → en cas d'animaux de réformes (coches ou verrat) ou de porcelets abattus, le nombre de porcs charcutiers sera égal à 0

Date d'abattage..... : 07/09/2023
Abattoir..... : 36 SBA BRIEC
IDM..... :
Nombre de lots..... : 1
Grille de paiement..... : MPB / Uniporc Ouest
Nb charcutiers trouvés..... : 0

- Le nombre de porcs charcutiers trouvés sur l'ensemble des lots
- L'adresse de l'éleveur dans le cadre

2. Graphiques



- **Répartition des gammes de poids :** % d'animaux par gamme de poids hors saisies majeures. *Graphique issu du tableau « Répartition des animaux »*
- **Répartition des TMP :** % d'animaux par TMP. Tous les animaux avec TMP sont intégrés dans ce graphique.
- **TMP par sexe :** % d'animaux par sexe. Concerne les porcs charcutiers de type M,F et S avec TMP hors pifs > 98kg et porc >120 kg et hors OBS avec code majeur.
- **Plus-value technique / gamme de poids :** + valeur par gamme de poids exprimé en centimes hors saisies majeurs. *Graphique issu du tableau « Répartition des animaux »*
- **Répartition des observations :** Répartition des familles d'observations sanitaires, ne concerne que les porcs charcutiers M, F et S hors pifs > 98kg et porc >120 kg ou < 45 kg. Si plusieurs codes d'observations sont mentionnés pour un même porc, alors tous les codes sont cumulés dans la famille correspondante.
- **% de charcutiers avec saisie :** % de porcs charcutiers avec codes d'observations hors animaux à responsabilité abattoir.

⇒ Les graphiques n'apparaissent pas sur les synthèses des animaux de réforme, des porcelets et si moins de 20 porcs ont été livrés par l'éleveur.

3. Les mesures à chaud

On retrouve dans ce tableau les moyennes des mâles castrés, des femelles, des pifs et verrassons ou des mâles entiers, ainsi que la moyenne de l'ensemble. Pour les différentes

populations retenues, il faut se référer à la p.15 de la notice d'explication du bordereau de pesée.

4. Répartition des animaux

- Pour chaque gamme de poids (P1 à P5), on trouve le nombre d'animaux, le pourcentage d'animaux, le poids moyen chaud, le TMP moyen, la plus-value technique moyenne, le poids total chaud.
- Pour les animaux de réforme (coches et verrats), on trouve le nombre d'animaux, la plus-value moyenne, le poids total froid.
- Pour les porcs > 120kg (M ou F), on trouve le nombre d'animaux, le poids total froid. Pour le calcul du poids froid, on applique une pénalité de 7% sur le P1 puis le taux de ressuage en vigueur dans l'abattoir (3% ou 2,5%).
- Pour les porcelets, on trouve le nombre d'animaux, le poids total froid.
- Pour les moins de 45kg, les restés en obs., les morts et saisie, les 50/50, les obs. majeurs, les accidents d'abattage et les autres, seul le nombre d'animaux concernés est affiché.

5. Caractéristiques technique des lots par indice (charcutiers soumis à plus-value)

Ce tableau regroupe les caractéristiques techniques présentes sur chacun des bordereaux de pesée :

- Le tatouage qui correspond à l'identifiant du lot du bordereau de pesée
- Le nombre de porcs soumis à plus-value
- Le G3/ M3 ou le G2/M2 moyen des porcs soumis à plus-value
- Le poids moyen chaud des porcs soumis à plus-value
- Le TMP des porcs soumis à plus-value
- Le poids froid des porcs soumis à plus-value
- La plus-value technique
- La plus-value totale